

# Rapport d'orientations budgétaires

2025



## TABLE DES MATIERES

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), qu'est-ce que c'est ? .....	3
PARTIE 1 : ELEMENTS DE CONTEXTE DU BUDGET 2025.....	4
Le défi de la résilience dans un contexte international incertain.....	4
Au niveau national, un nouveau dérapage du déficit public en 2024.....	5
Le projet de loi de finances pour 2025 marque un changement de CAP.....	5
Un projet de loi de finances qui met à forte contribution les collectivités .....	6
Pour la Bretagne Romantique, un impact de près de 315 k€ en 2025 .....	8
PARTIE 2 : LA SITUATION FINANCIERE DE LA CCBR A LA FIN 2024 .....	9
Depuis 2020, la CCBR a bénéficié d'une forte dynamique de fiscalité .....	9
En revanche, l'autonomie fiscale de la communauté a reculé : .....	10
En parallèle, les dépenses de fonctionnement ont connu une croissance marquée.....	11
En conséquence, en 2024, le niveau d'épargne diminue, mais reste supérieur au seuil d'alerte .....	13
L'excédent formé entre 2020 et 2023 est affecté à la réalisation du PPI.....	14
PARTIE 3 : QUELLE TRAJECTOIRE POUR LA CC A PARTIR DE 2025 ? .....	15
Les hypothèses d'évolution de la projection financière du budget principal de la CCBR .....	15
Le choix d'une trajectoire financière cible.....	18
Les principaux résultats de la projection financière.....	19
PARTIE 4 : PROPOSITION D'ORIENTATIONS POLITIQUES ET BUDGETAIRES .....	23
Les propositions d'actions nouvelles.....	24
Les orientations budgétaires concernant les politiques publiques existantes.....	26
ANNEXES .....	28
Annexe 1 : Orientation de la communauté en matière de ressources humaines.....	28
Annexe 2 : Situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes .....	33
Annexe 3 : Plan de retour à 5% de déficit (Projet de Loi de Finances pour 2025) .....	38
Annexe 4 : Feuille de route politique adoptée en 2022.....	39
Annexe 5 : Fiches action proposées dans le cadre des orientations 2025 .....	39

## Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), qu'est-ce que c'est ?

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants. Celui-ci doit être examiné dans les 10 semaines précédant l'examen du budget pour les collectivités en M57.

Celui-ci doit impérativement porter sur les éléments suivants :

- Les **orientations budgétaires envisagées** : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre
- Les **engagements pluriannuels envisagés** : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses
- La **structure et la gestion de la dette contractée**, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice
- **L'évolution rétrospective** des dépenses réelles de fonctionnement

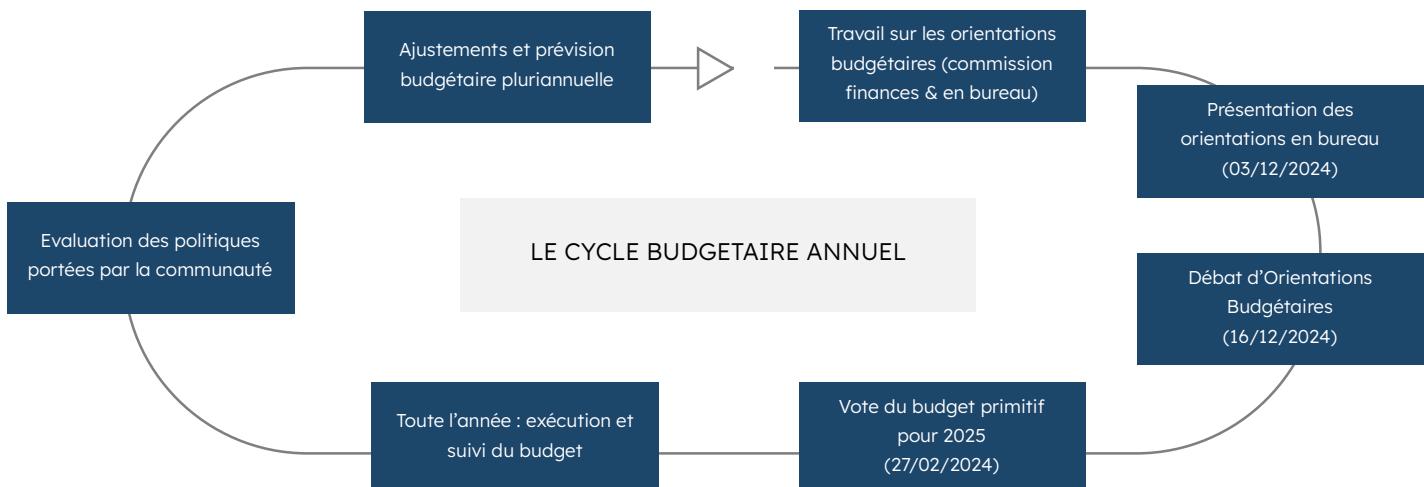
Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et intercommunaux. Pour les intercommunalités de plus de 10 000 habitants, **le rapport doit également contenir une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs**. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le ROB est donc un outil stratégique, car **il sert à anticiper et à préparer le budget primitif**, en prenant en compte les évolutions de notre environnement économique, ainsi que les contraintes budgétaires et législatives imposées à notre collectivité. Il permet également d'assurer une bonne gouvernance, en donnant aux élus une vision globale et cohérente des choix à faire, tout en respectant une gestion rigoureuse des finances publiques.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires s'inscrit dans un calendrier budgétaire précis, qui se déploie sur l'ensemble de l'année et structuré autour de plusieurs étapes clés. Sa présentation marque un moment décisif, intervenant en fin d'année, après une phase de réflexion et d'analyse sur les priorités du territoire et l'examen des ressources disponibles.

Une fois le ROB débattu et adopté par le conseil communautaire, **celui-ci sert de fondation au budget primitif**, qui sera voté quelques semaines plus tard. Le budget primitif représente la mise en œuvre concrète des orientations définies dans le ROB. Il précise, avec plus de détails, l'affectation des recettes et des dépenses pour l'ensemble de l'exercice budgétaire. **Le budget primitif 2025 de la CCBR sera voté le 27 février**.

Ainsi, le ROB constitue **à la fois un acte politique et technique**, fondamental pour la préparation du budget et pour garantir une gestion saine et prévisionnelle des finances publiques. Il s'intègre pleinement dans un **processus budgétaire global** :



## PARTIE 1 : ELEMENTS DE CONTEXTE DU BUDGET 2025

### Le défi de la résilience dans un contexte international incertain

Depuis 2022, l'instabilité géopolitique mondiale, particulièrement en Europe, exerce des pressions considérables sur les économies nationales et régionales. Les conflits en cours, notamment la guerre en Ukraine, ainsi que les rivalités entre grandes puissances, entraînent des **conséquences économiques profondes** qui se manifestent à différents niveaux.

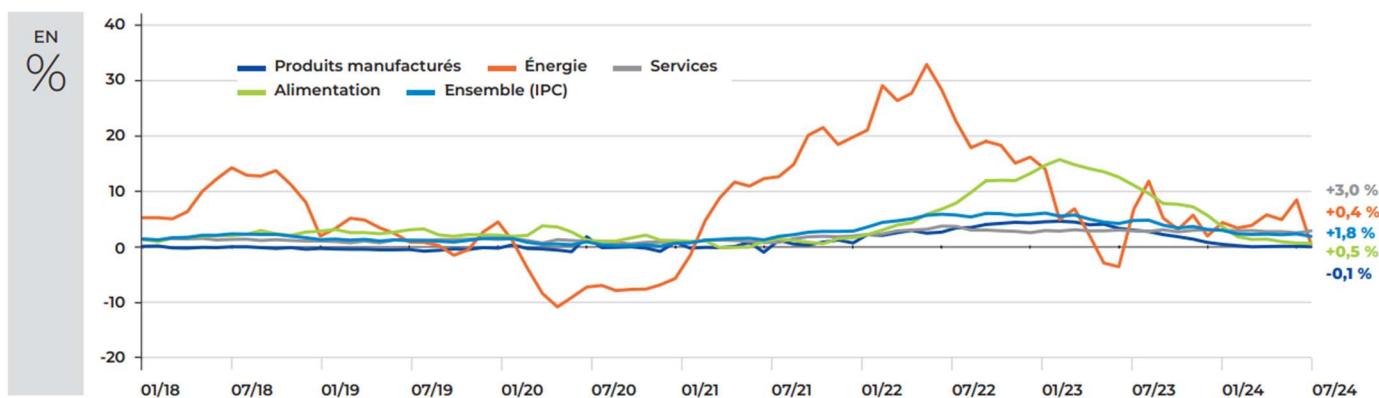
En conséquence directe, les chaînes d'approvisionnement mondiales ont été profondément perturbées. Les sanctions économiques imposées à la Russie ont non seulement affecté l'approvisionnement d'énergie en Europe, mais ont également créé des goulets d'étranglement dans d'autres secteurs, tels que l'agriculture et les métaux. Cette situation a provoqué une **augmentation des coûts de production et une inflation généralisée**, impactant directement les consommateurs et les entreprises.

L'inflation, déjà élevée en raison de la crise énergétique, a été exacerbée par les conflits et les tensions commerciales. Les ménages européens, confrontés à une hausse des prix des biens essentiels, voient leur pouvoir d'achat diminuer. Ce phénomène a entraîné une **réduction de la consommation des ménages**. Les entreprises, quant à elles, doivent faire face à des coûts accrus, qui les ont amenés à échelonner leurs investissements, dans un contexte d'accès au crédit difficile.

Afin de lutter contre l'inflation, la **Banque centrale européenne (BCE)** a augmenté ses taux directeurs, ce qui a entraîné des répercussions significatives sur le crédit et les investissements. Si cette stratégie vise à maîtriser les prix, elle implique également le risque de freiner la croissance économique en rendant l'emprunt plus coûteux au détriment des ménages et des PME, qui sont les moteurs de la consommation et de l'emploi. Les investisseurs, confrontés à des risques accrus, adoptent également des stratégies prudentes, générant une volatilité accrue des marchés financiers. Cette situation peut rendre difficile le financement des entreprises, affectant ainsi leurs capacités d'expansion et de création d'emplois.

### France : prix à la consommation (taux de variation sur un an, en %)

© La Banque Postale



Source : Insee, LBP.

L'année 2024 a marqué le début du retour à une **situation d'inflation « normale »**. Pour garantir la résilience des territoires face aux multiples défis jusqu'à la fin du mandat, il est essentiel que les collectivités locales s'adaptent et questionnent les politiques publiques qui sont portées. **Les intercommunalités jouent en particulier un rôle majeur dans l'accompagnement du tissu économique local**, celles-ci devront donc naviguer entre resserrement du cadre financier et enjeux d'adaptation aux défis de demain.

## Au niveau national, un nouveau dérapage du déficit public en 2024

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, **le déficit public devrait atteindre 6,1 %** (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Pour éviter cette situation, le nouveau gouvernement vise **un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards €** (~2 points de PIB) en 2025 pour **ramener le déficit public à 5%**. Le Projet de loi de finances comprend un effort de 41,3 milliards € de réduction des dépenses et 19,3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %. En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent :

- De nombreuses mesures présentées par le gouvernement **manquent de détails**, notamment en ce qui concerne le volet réduction des dépenses sur les politiques publiques portées par l'état,
- **Le projet de loi de finances a été rejeté par l'Assemblée Nationale** suite au vote de la motion de censure du gouvernement de Michel Barnier le 4 décembre 2024. Le prochain gouvernement repartira très probablement du PLF existant en y apportant des modifications substantielles pour se prémunir contre le risque d'une autre censure. En l'absence d'autres informations au moment du débat d'orientations budgétaires, nous avons basé nos projections sur le PLF 2025 dans sa version initiale, telle qu'elle a été présentée par le gouvernement Barnier.

## Le projet de loi de finances pour 2025 marque un changement de CAP

L'année 2024 s'est illustrée par une grande instabilité institutionnelle, liée à la dissolution de l'Assemblée nationale, décidée par le président de la République le 9 juin. De fait, le gouvernement nommé en septembre n'a eu que peu de temps pour préparer le budget et la loi de finances pour 2025. Celui-ci a été présenté le 11 octobre en conseil des ministres et traduit une rupture vis-à-vis des précédentes lois de finances.

Constatant un déficit annuel porté à 6,1% en 2024 et une charge de la dette représentant 50 Md€<sup>1</sup> pour l'état Français (soit une dette publique au sens de Maastricht de l'ordre de 110% du PIB) le nouveau gouvernement a fixé un cap de réduction du déficit pour le rapporter à 5% en 2025. Cet effort correspond à un montant de **60 Md€** qui est réparti en dépenses et en recettes, entre l'Etat, la sécurité sociale et les collectivités locales (détail en annexe) :

- **19,3 Md€** de recettes nouvelles réparties comme suit :
  - **13,6 Md€** de mesures auprès des entreprises (contribution « exceptionnelle » sur les bénéfices des grandes entreprises, report de la suppression de la CVAE, mesures de verdissement de la fiscalité, etc.)
  - **5,7 Md€** de fiscalité complémentaire sur les particuliers (contribution des très hauts revenus, hausse de la fiscalité sur l'énergie, etc.)
- **41,3 Md€** de dépenses en moins par rapport au tendanciel :
  - **21,5 Md€** d'économies sur les dépenses de l'état (dont diminution du Fonds Vert – peu de détail à ce sujet)

<sup>1</sup> A titre de comparaison, la Dotation Globale de Fonctionnement (toutes parts confondues) représente 27 Md€ / an.

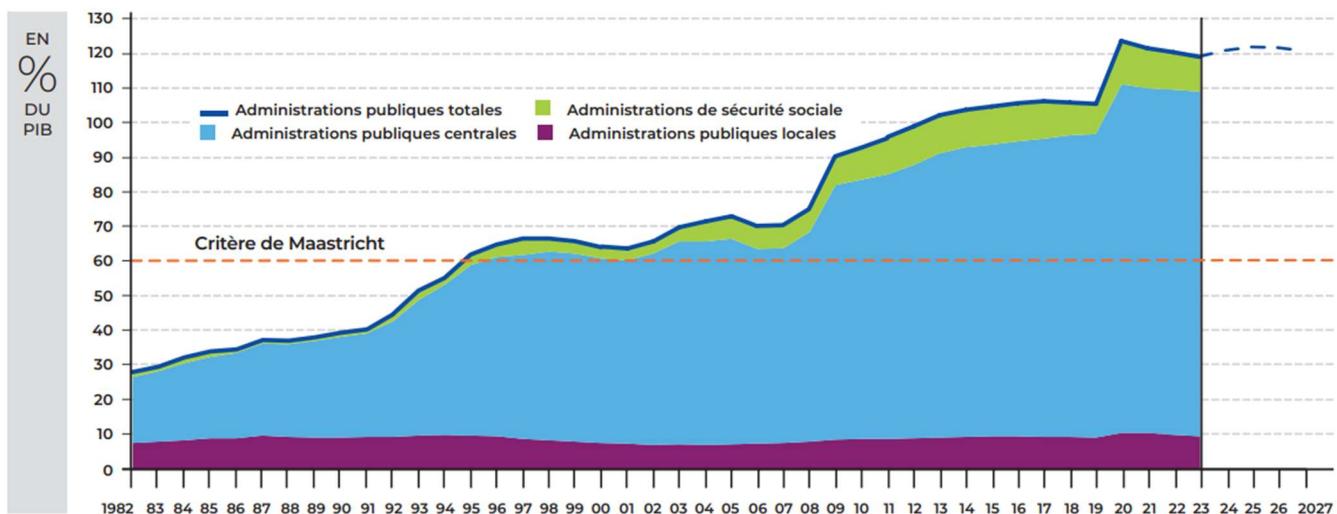
- **14,8 Md€** sur les dépenses de la sécurité sociale (dont hausse du taux de cotisation à la CNRACL)
- **5 Md€ sur les dépenses des collectivités locales :**
  - Mécanisme de « résilience des finances locales » : **3 Md€**
  - Gel de la dynamique de la TVA : **1,2 Md€**
  - Réduction du FCTVA : **800 M€**

## Un projet de loi de finances qui met à forte contribution les collectivités

Le projet de loi de finances pour 2025 traduit un changement de cap marqué, notamment dans les contributions qui sont demandées aux collectivités locales, dont l'endettement est resté maîtrisé depuis les premiers actes de la décentralisation :

### La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux) jusqu'en 2023 puis programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024).

Le projet de loi de finances s'appuie à la fois sur le levier des dépenses et des recettes pour atteindre l'objectif de réduction du déficit en loi de finances pour 2025 (2/3 de l'effort sur les dépenses et 1/3 sur les recettes), en sollicitant les collectivités à hauteur de 5 Md€. Les articles ci-dessous concernant les collectivités locales :

- **Article 31 – Stabilisation de la fraction de TVA :** Au fil des années, les collectivités locales ont perçu des fractions de TVA nationale en lieu et place de la perception d'impôts locaux (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe d'habitation sur les résidences principales) ou de dotation (DGF des régions). La compensation prend la forme d'une fraction de TVA nationale figée qui donne lieu à un montant reversé chaque année en fonction du montant de TVA nationale. L'article 31 propose que la fraction de TVA versée à chaque collectivité locale au titre de l'année 2025 soit exceptionnellement égale au montant perçu en 2024. Ainsi la dynamique de la TVA est conservée sur le budget de l'État pour associer les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics. Le fonds de sauvegarde des départements alimenté par la dynamique de la TVA n'est pas concerné par cette proposition. Cette mesure est présentée comme exceptionnelle.
- **Article 15 - Report de la suppression de la CVAE pour les entreprises :** la LFI pour 2021 avait initié l'allégement de l'imposition des entreprises françaises afin de soutenir leur compétitivité, notamment en divisant par deux le taux de CVAE. La LFI 2023 a été plus loin en supprimant progressivement la CVAE pour les entreprises (taux 2023 réduit puis suppression complète en 2024). Pour les EPCI, la perte de CVAE est effective dès 2023 et compensée par une fraction de TVA nationale, la part de CVAE perçue à partir de 2023 étant affectée au budget de l'État. La LFI 2024 a aménagé la suppression de la CVAE avec une réduction progressive du taux (0,28 % en 2024, 0,19 % en 2025 et

0,09 % en 2026) pour une suppression en 2027. La proposition faite dans cet article impacte les entreprises car la suppression de la CVAE est reportée de trois ans. Ainsi, le taux 2024 sera conservé jusqu’en 2027 (0,28 %), avant la diminution progressive (0,19 % en 2028 et 0,09 % en 2029) puis une suppression totale en 2030. Notons donc que **l’Etat perçoit la dynamique de la CVAE en lieu et place des EPCI en 2025 alors même que la fraction de TVA qui est octroyée en compensation est gelée en 2025.**

- **Article 27 – Précisions concernant le dispositif FRR :** Rien de nouveau concernant les FRR, en revanche une précision sur les FRR+ : « Le choix du classement par bassin de vie, par intercommunalité ou par département permet à un certain nombre de communes urbaines de bénéficier du dispositif dans une logique de soutien au développement économique et d’entrainement de tout un territoire. Toutefois, les communes rurales d’un territoire fragile, proches d’un pôle urbain, pourraient perdre toute attractivité au profit de celui-ci. C’est pourquoi il paraît nécessaire que le dispositif ZFRR+ ne concerne que les communes classées rurales selon la définition de l’INSEE ». **Le projet de loi de finances corrige en FRR+ les écueils rencontrés par le dispositif FRR.**
- **Article 30 – Diminution du FCTVA :** Pour 2025, le montant du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est prévu en diminution de 258 millions €. En effet, il est prévu une baisse du taux de compensation forfaitaire : il est fixé à 14,850 % pour les attributions versées à partir du 1 er janvier 2025 contre 16,404 % en 2024. De plus, cet article indique l’exclusion des dépenses de fonctionnement de l’assiette éligible, l’objectif étant de recentrer le FCTVA sur l’investissement public local. Cette disposition du PLF ne permettra plus aux collectivités de prétendre à une compensation d’une partie de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement (dont l’entretien des bâtiments publics et de la voirie, l’entretien des réseaux et enfin les fournitures de prestations de solutions relevant de l’informatique en nuage mais ces dernières restent compensées à un taux de 5,6 % pour les réalisations en 2023 ou 2024 qui donnent lieu à un versement de FCTVA en 2025 ou 2026). La logique de compensation est brisée et le FCTVA devient une forme de variable d’ajustement. **Rien ne garantit que ce taux soit stable dans le temps et ne soit pas amené à poursuivre sa diminution à l’avenir.**
- **Articles 29 et 61 – Montant et répartition de la DGF :** L’enveloppe globale de DGF est stabilisée au niveau de 2024. En revanche, la péréquation est renforcée (pour les communes et les intercommunalités) par la diminution des variables d’ajustement. La dotation d’intercommunalité est en croissance de 5,3%, mais cette hausse sera compensée par une diminution de la dotation de compensation.
- **Article 64 – Fonds de réserve (la CCBR n'est pas concernée) :** afin que les collectivités territoriales contribuent à l’effort de redressement des finances publiques et pour accentuer la péréquation entre collectivités, cet article propose la création d’un prélèvement sur les montants d’imposition qui leur sont reversés à partir de 2025. Sont concernées les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal du CFU 2023 sont supérieures à 40 M€ (soit 450 collectivités), sauf pour les collectivités répondant aux critères ci-dessous en 2024 :
  - Les 250 premières communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU)
  - Les 2 500 premières communes éligibles à la fraction péréquation de la dotation de solidarité rurale (DSR)
  - Les établissements publics territoriaux (EPT) dont l’ensemble intercommunal n’est pas contributeur FPIC
  - Les 300 premiers EPCI classés en fonction de l’indice d’écart de potentiel fiscal et de revenu imposable, utilisé pour la part péréquation de la dotation d’intercommunalité
  - Les 25 premiers départements classés en fonction de l’indice de fragilité sociale
  - Les collectivités non-contributrices au fonds de solidarité régional (FSR).

## Pour la Bretagne Romantique, un impact de près de 315 k€ en 2025

Les mesures du PLF 2025 s'illustrent à la fois sur la section de fonctionnement et d'investissement (via la diminution du taux de FCTVA). Le tableau ci-dessous présente les impacts des mesures sur les dépenses et les recettes de fonctionnement. Au global, par rapport à la projection initiale pour l'année 2025 (hors mesures du PLF), **l'épargne brute de la collectivité serait amoindrie de près de 315 k€** :

Postes de dépenses / recettes impactés	Hypothèses 2025 hors PLF 2025	Hypothèses 2025 avec PLF 2025	Impact financier	Mesures PLF 2025
Fraction TVA compensatoire de la TH	4 723 580 €	4 586 000 € -	137 580 €	Gel de la fraction TVA
Fraction TVA compensatoire de la CVAE	1 504 830 €	1 461 000 € -	43 830 €	Gel de la fraction TVA
FCTVA - Fonctionnement	40 000 €	- € -	40 000 €	Suppression du FCTVA en fonctionnement
Fonds départemental de péréquat <sup>o</sup> de la TP	98 000 €	68 600 € -	29 400 €	Diminution du FDPTP (variable d'ajustement)
Recettes de fonctionnement	6 366 410 €	6 115 600 € -	<b>250 810 €</b>	
Cotisation CNRACL	584 800 €	647 400 €	62 600 €	Hausse de 4 points des cotisations CNRACL
Dépenses de fonctionnement	584 800 €	647 400 €	<b>62 600 €</b>	
<b>Impact sur l'épargne brute</b>	<b>5 781 610 €</b>	<b>5 468 200 € -</b>	<b>313 410 €</b>	

Le changement de cap du gouvernement s'inscrit à un moment charnière du mandat : une étape de concrétisation des projets entamés depuis 2020 à la fois en fonctionnement et en investissement. Le gel de la fraction de TVA et le resserrage global des ressources de la CCBR constituent un défi majeur d'adaptation afin de poursuivre le développement des politiques publiques portées par l'exécutif local. En vue du budget 2025, il s'agira de renforcer les dispositifs de pilotage des politiques publiques de la communauté et de systématiser la logique de priorisation afin de garantir la pérennité de la situation financière de la CC.

## PARTIE 2 : LA SITUATION FINANCIERE DE LA CCBR A LA FIN 2024

En section de fonctionnement, plusieurs constats sont à mettre en lumière :

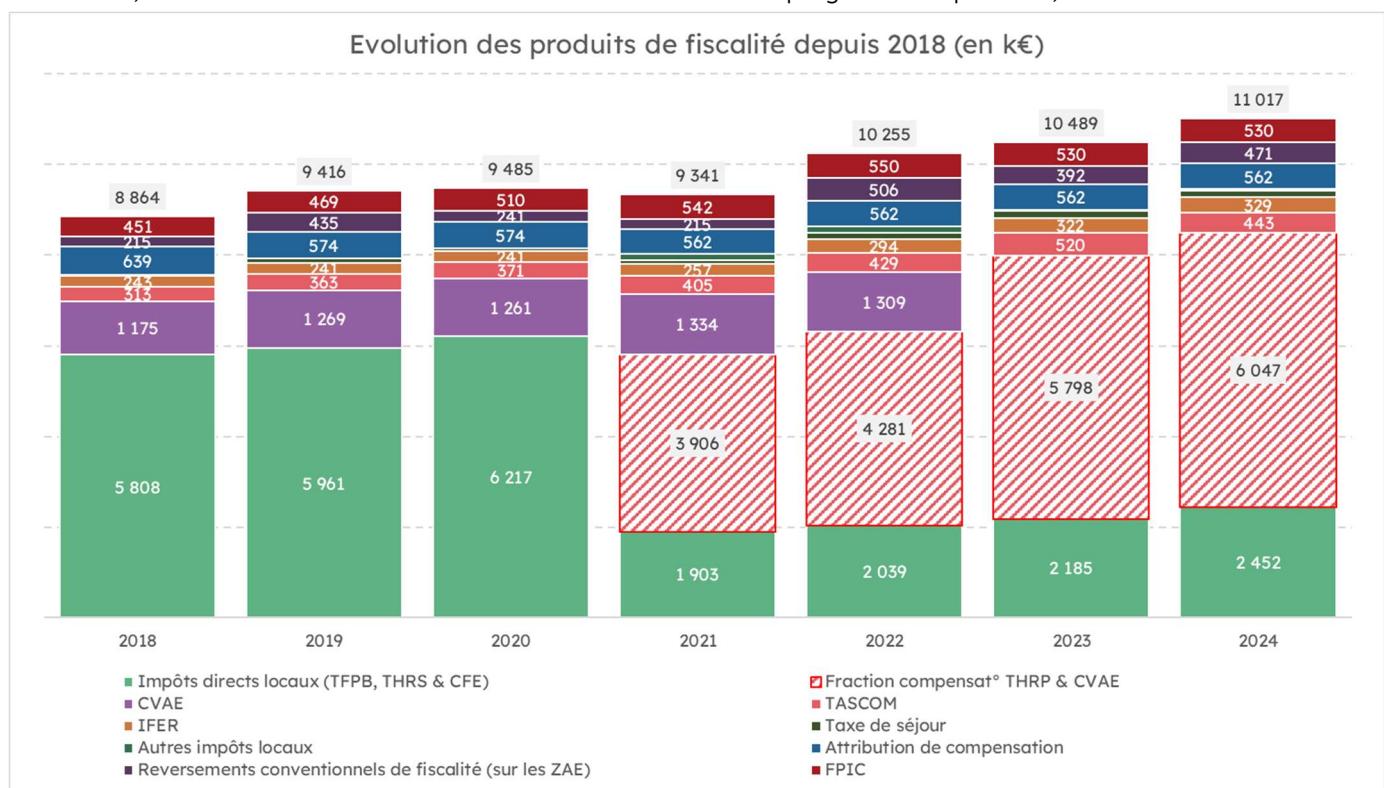
- Depuis 2020, la CCBR a bénéficié d'une **forte dynamique de fiscalité**, malgré les réformes (TH et CVAE)
- En revanche, l'autonomie fiscale de la communauté (pouvoir de voter des taux) a reculé
- Dans le même temps, la dynamique des dépenses de fonctionnement a été marquée
- En conséquence, en 2024, le niveau d'épargne diminue mais reste supérieur au seuil d'alerte (2,4 M€, 15% des RRF)

Les paragraphes suivants présentent chacun de ces points :

### Depuis 2020, la CCBR a bénéficié d'une forte dynamique de fiscalité

Rappelons que les gouvernements qui se sont succédé depuis 2017 ont mené plusieurs réformes structurantes pour la fiscalité du bloc communal : la première est la réforme de la taxe d'habitation, initiée en loi de finances pour 2018, et la seconde est la réforme de la CVAE actée en loi de finances pour 2023. Pour les EPCI, **ces deux produits de fiscalité ont été supprimés et compensés par une fraction du produit de TVA nationale, qui évolue chaque année en fonction du taux de croissance du produit de TVA nationale.**

Pour autant, les ressources fiscales de la communauté ont connu une progression importante, hors évolution des taux :



La dynamique de fiscalité marquée constatée depuis 2022 s'explique par deux facteurs : l'inflation nationale sur laquelle est indexée la revalorisation annuelle des bases d'imposition (et à laquelle est liée le produit de TVA Nationale), et le vote d'un taux d'imposition sur le foncier bâti en 2024 :

- Chaque année, au 1<sup>er</sup> novembre, est constaté le taux d'inflation en moyenne glissante sur une année à travers l'indice IPCH (calculé par l'INSEE), celui-ci est utilisé dans le calcul de la revalorisation annuelle des valeurs cadastrales. Pour l'année 2023, il a été de **7,1%**, puis de **3,9% en 2024**. Cela a permis une croissance naturelle des produits de fiscalité, hors évolution de taux.

- En parallèle, la décision prise au premier trimestre 2024 de lever la taxe foncière additionnelle sur les propriétés bâties a permis une croissance des produits de fiscalité directe de l'ordre de **+ 225 k€**, hors effet de revalorisation des bases.

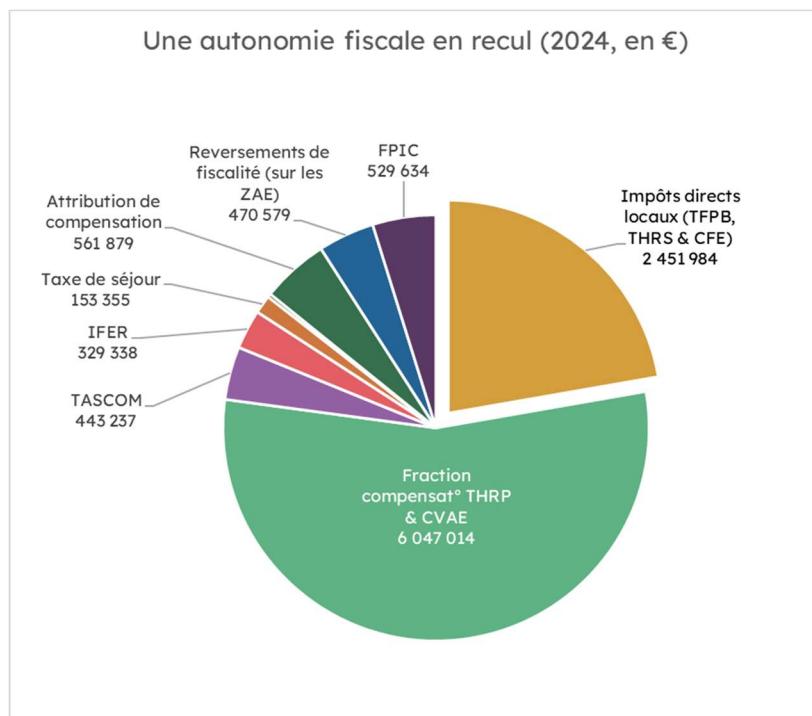
Ces deux effets combinés ont permis une croissance annuelle moyenne **de +4,4%** sur la période 2018 – 2024, dont **+5,6% / an sur 2021 – 2024**. En parallèle, la croissance de la dotation d'intercommunalité a été supérieure à la diminution de la dotation de compensation. Au global, les dotations et participations sont **en croissance de +1M€ entre 2018 et 2024**.

## En revanche, l'autonomie fiscale de la communauté a reculé :

L'autonomie fiscale est définie comme le ratio entre les recettes sur lesquelles les collectivités détiennent un pouvoir de taux et l'ensemble de leurs ressources. Suite à la compensation par une fraction de TVA nationale de la TH sur les résidences principales, puis à la même compensation de la CVAE, l'autonomie fiscale de la communauté de communes a diminué.

En 2024, la CCBR dispose d'un pouvoir de vote des taux sur la CFE (1,9 M€), la THRS (290 k€), la TFPB (225 k€) et la TFNB (62 k€). Dans une moindre mesure, la CC a également un pouvoir de vote de taux sur la taxe de séjour (153 k€). Au total, la CC dispose d'un pouvoir de vote des taux sur **2,6M€** pour des recettes totales de fonctionnement de près de 15 M€, **soit une autonomie fiscale de 17%**.

**En 2018, l'autonomie fiscale de la CCBR était de 60%.**

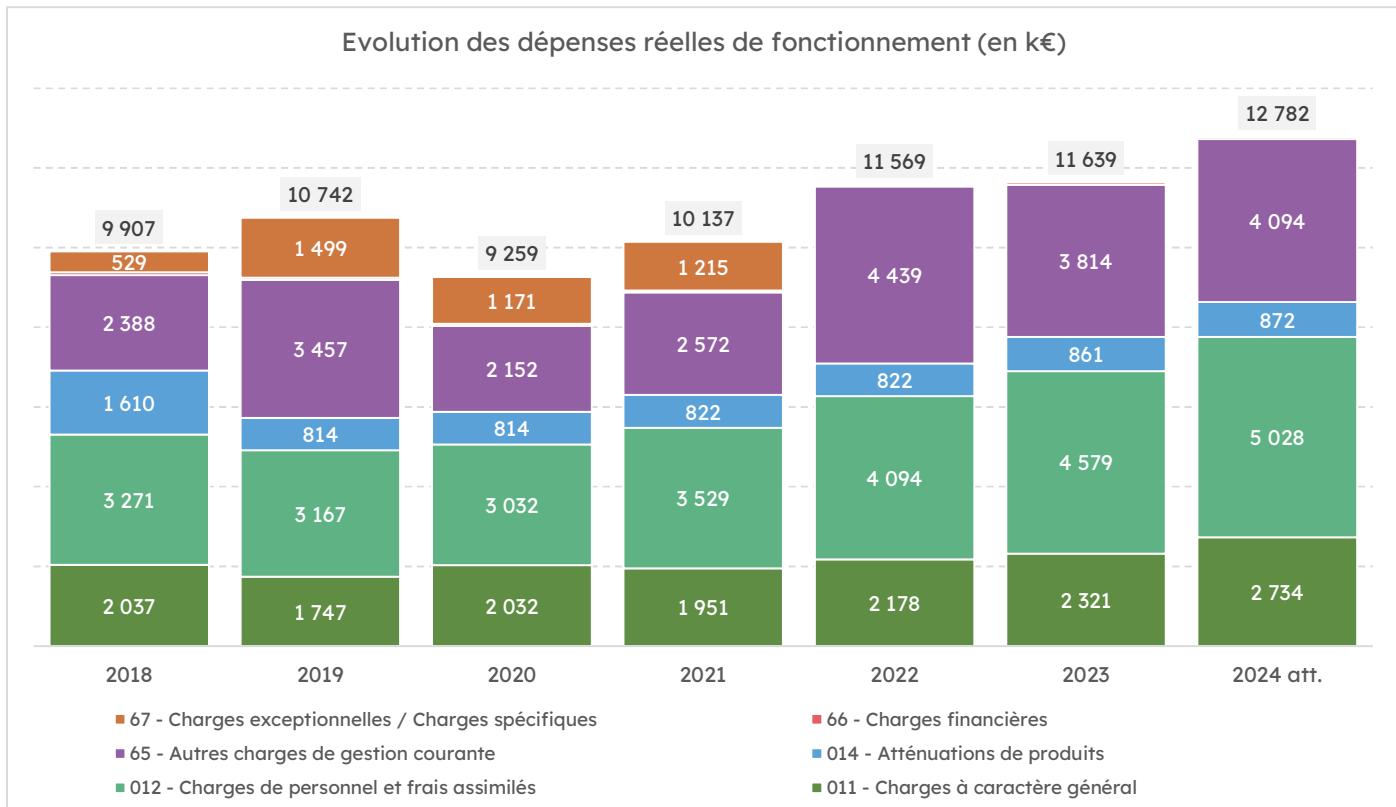


Sans remettre en cause l'équilibre financier de la communauté, ce changement de paradigme implique une **mise en responsabilités des collectivités vis-à-vis du pilotage de leurs dépenses**. En effet, dans ce contexte la soutenabilité financière de la communauté repose davantage sur la capacité à maîtriser la dynamique des dépenses.

## En parallèle, les dépenses de fonctionnement ont connu une croissance marquée

Depuis 2020 et la reprise de l'activité suite à la crise sanitaire, plusieurs postes de dépenses ont connu une croissance marquée, traduisant la volonté politique de renforcement des services et des politiques publiques portées par la communauté de communes. Sur le budget principal, ce sont principalement les dépenses de personnel et les charges à caractère général qui ont connu la croissance la plus marquée. A noter tout de même que – parmi les charges de gestion courante – certains postes de dépenses sont également à étudier.

Ci-dessous un graphique présentant, en k€, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2018 :



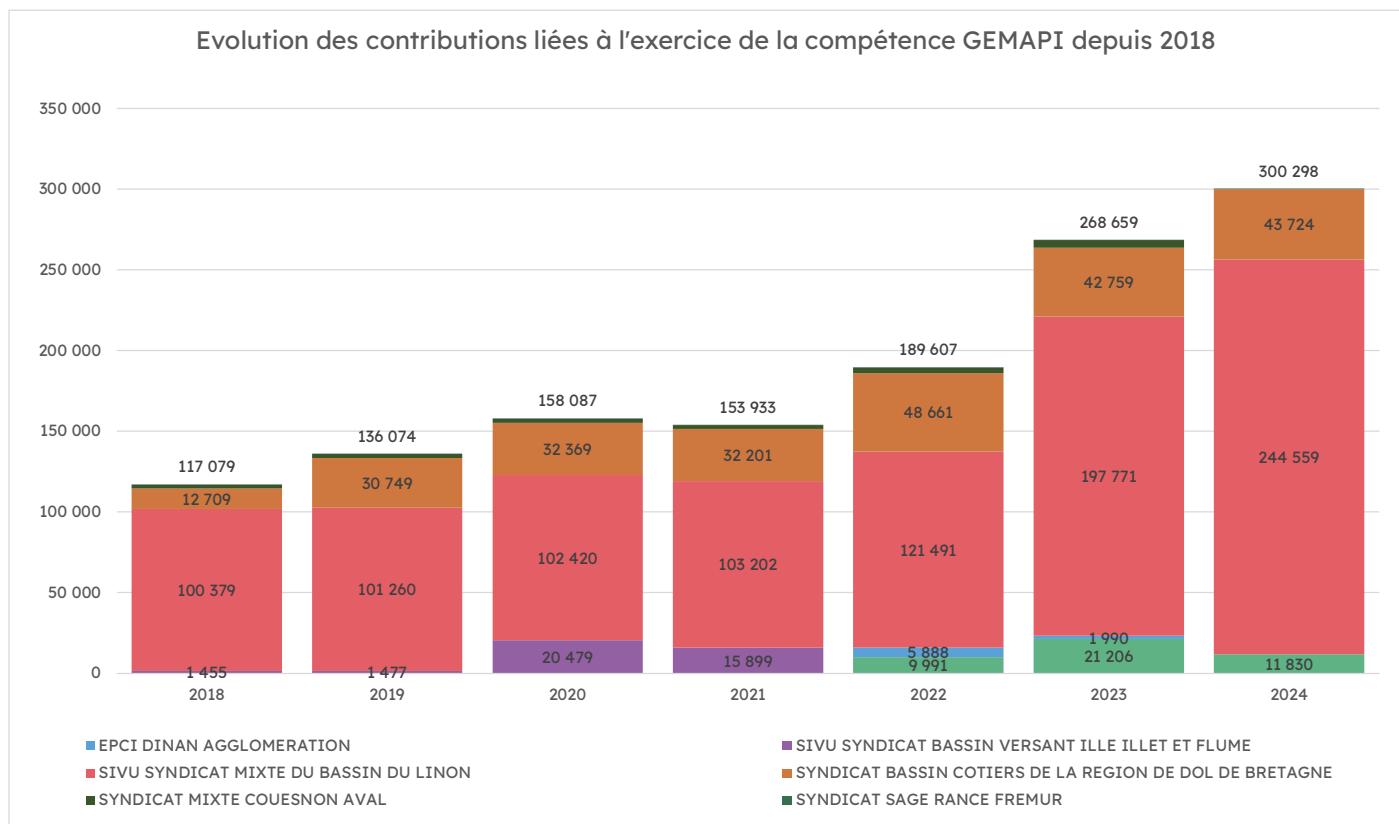
Les principaux points à relever sont les suivants :

1. **Croissance des dépenses de personnel :** depuis 2021, ce sont près de 30 postes qui ont été créés pour venir renforcer les politiques publiques de la communauté de communes, à la fois sur des fonctions métier et des fonctions support. L'impact du recrutement d'agents pour développer les politiques publiques induit un renforcement des équipes support (bâtiment, systèmes d'information, ressources humaines, communication, etc.).
2. **Evolution des charges à caractère général :**
  - a. Energie Electricité (+50 k€) : factures globales d'électricité qui sont en croissance de 50 k€
  - b. Entretien et réparations de voirie (+82 k€) : 128 à 210 k€ d'entretien de la voirie (Laurent)
  - c. Etudes et recherches (+87 k€, total de 128 k€) : Etudes relatives au PMS + Etudes eau et assainissement
  - d. Honoraires (+40 k€) : Commissaire enquêteur dans le cadre du PLUi
  - e. Divers (+54 k€) : Convention Agrobio et CRAB, Savoir rouler à vélo, BAFA territorialisé, animations culturelles et animations dans les bibliothèques
  - f. Frais de nettoyage des locaux (+22 k€) : hausse du prix de la prestation (110 à 130 k€)
  - g. Subventions à d'autres organismes (+40 k€) : Participation au SIG (+38 k€)
3. **Postes à piloter au sein du chapitre 65 :** Les contributions obligatoires au titre de la compétence GEMAPI.

## Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 de la Bretagne Romantique

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des contributions au titre de la compétence GEMAPI :

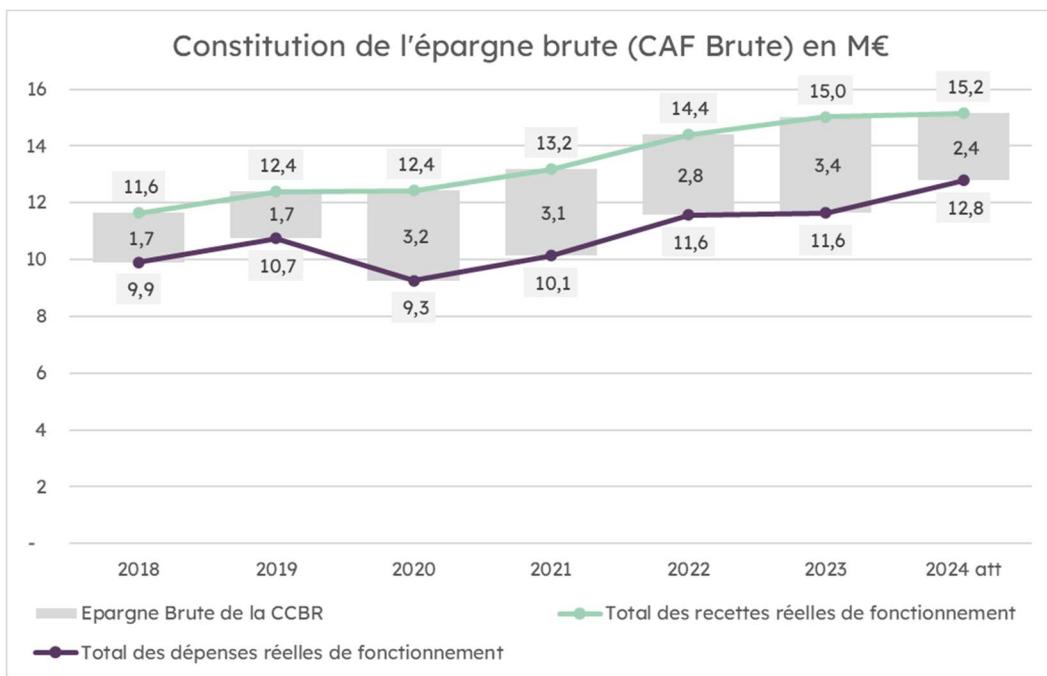
Syndicats et EPCI intervenant sur la compétence GEMAPI	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
EAUX&VILAINE					9 991	21 206	11 830
EPCI DINAN AGGLOMERATION					5 888	1 990	0
SIVU SYNDICAT BASSIN VERSANT ILLE ILLET ET FLUME	1 455	1 477	20 479	15 899			
SIVU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LINON	100 379	101 260	102 420	103 202	121 491	197 771	244 559
SYNDICAT BASSIN COTIERS DE LA REGION DE DOL DE BRETAGNE	12 709	30 749	32 369	32 201	48 661	42 759	43 724
SYNDICAT MIXTE COUESNON AVAL	2 380	2 417	2 433	2 462	3 416	4 776	0
SYNDICAT SAGE RANCE FREMUR	155	171	386	169	160	157	185
<b>TOTAL</b>	<b>117 079</b>	<b>136 074</b>	<b>158 087</b>	<b>153 933</b>	<b>189 607</b>	<b>268 659</b>	<b>300 298</b>



Le graphique ci-dessus illustre la dynamique de croissance des contributions aux syndicats de bassins, et notamment au syndicat du Linon. Les contributions aux syndicats sont votées en comité syndical sur la base des exigences des documents cadres d'encadrement de la compétence GEMAPI : dans notre cas le SAGE Rance Frémur<sup>2</sup>. Pour assurer une réflexion stratégique concertée entre les élus du territoire qui siègent dans les syndicats de bassins, un groupe de travail sera constitué en 2025.

<sup>2</sup> [http://www.sagerancefremur.com/mediastore/11/15925\\_1\\_FR\\_original.pdf](http://www.sagerancefremur.com/mediastore/11/15925_1_FR_original.pdf)

**En conséquence, en 2024, le niveau d'épargne diminue, mais reste supérieur au seuil d'alerte**



Le graphique ci-dessus présente l'évolution annuelle des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) et des recettes réelles de fonctionnement (RRF). Ce sont les opérations de la section de fonctionnement qui donnent effectivement lieu à un encaissement ou à un décaissement (par opposition aux opérations d'ordre). La différence entre les RRF et les DRF est l'épargne brute<sup>3</sup> de la collectivité, c'est un indicateur important puisqu'il correspond à l'enveloppe financière dégagée pendant l'année qui est disponible pour financer les dépenses d'investissement annuelles ou futures.

Depuis 2018, on peut constater plusieurs périodes distinctes dans l'évolution de l'épargne brute de la CCBR :

- **Jusqu'en 2019**, un niveau d'épargne brute autour d'1,7 M€, dont le maintien n'a été possible que par la suppression de la dotation de solidarité communautaire en 2019.
- **En début de mandat**, la crise sanitaire est venue amoindrir la capacité à exécuter les crédits des services de la communauté. La diminution des dépenses de fonctionnement et d'investissement a généré non seulement une augmentation de l'excédent généré par la section de fonctionnement mais également la constitution d'un excédent annuel, qui s'est reporté d'année en année. Cet excédent est aujourd'hui utilisé pour financer les dépenses d'investissement du PPI.
- **En fin de mandat (à partir de 2024)**, la concrétisation des projets du mandat se traduit à la fois en section de fonctionnement et d'investissement : les dépenses de fonctionnement en croissance impliquent une diminution de l'épargne brute d'1 M€ pour atterrir autour de 2,4 M€, ce qui correspond à un taux d'épargne brute de 16%. On considère que le niveau d'épargne brute d'une collectivité est sain à partir du moment où celui-ci est supérieur à 10%.

Concrètement, les niveaux d'épargne élevés constatés entre 2020 et 2023 (entre 20 et 15% d'épargne brute) ont permis de constituer un excédent reporté annuellement, qui sert à partir de 2024 à financer les projets importants inscrits au PPI. La section suivante illustre précisément la constitution de l'excédent de la CCBR, et la prospective financière illustre son affectation au financement des dépenses d'investissement du PPI.

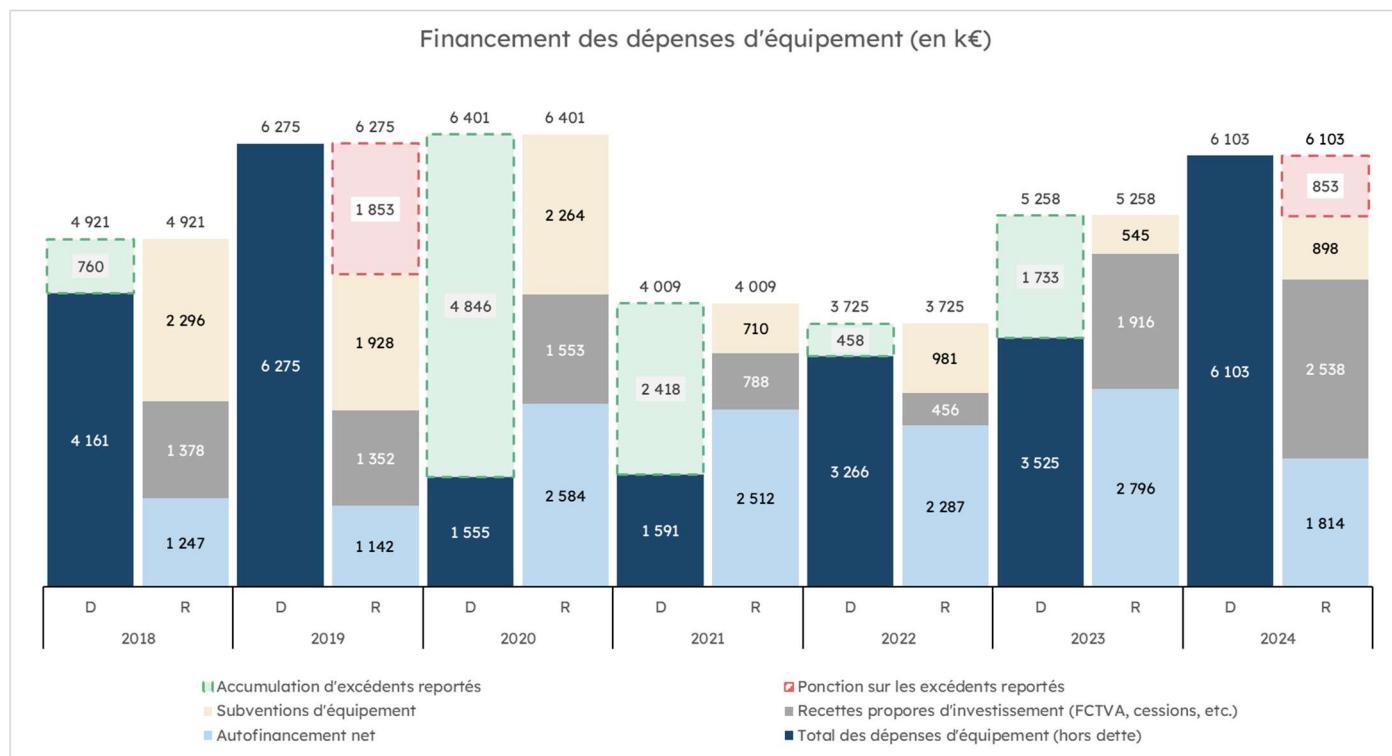
<sup>3</sup> Que l'on appelle également CAF brute ou capacité d'autofinancement brute

## L’excédent formé entre 2020 et 2023 est affecté à la réalisation du PPI

En section d’investissement, la crise sanitaire a contraint la CC à repousser certains projets. Pour autant, la communauté a continué à générer des excédents via la section de fonctionnement. Chaque année entre 2020 et 2023, la communauté a constitué des excédents qui se sont accumulés pour venir constituer un fonds de roulement, utilisé à partir de 2024 pour venir financer le besoin de financement de la section d’investissement.

Le graphique ci-dessous présente le financement dépenses d’équipement<sup>4</sup> depuis 2018. Chaque année, les dépenses d’équipement sont mises en regard des recettes d’investissement. Lorsque les dépenses sont supérieures aux recettes, alors la collectivité ponctionne sur ses excédents (**la ponction apparaît en rouge sur le graphique**). Inversement, lorsque les dépenses d’équipement sont inférieures aux recettes d’investissement, alors la communauté constitue du résultat reporté (exemple : années 2020 à 2023 – **en vert sur le graphique**).

**Clé de lecture :** en 2021, les dépenses d’équipement de la communauté ont été à hauteur de 1,6 M€ alors que l’ensemble des capacités de financement de la section d’investissement s’élevait à 4M€. En conséquence, la communauté a abondé de 2,4M€ son fonds de roulement (ou excédent reporté).



Au début 2024, la communauté avait constitué un excédent de 8,9 M€, qui ont été utilisés dès 2024 pour le financement des dépenses d’investissement du PPI. Rappelons que les années 2024 à 2026 sont marquées par l’importance des dépenses d’équipement avec un reste à charge pour la communauté (net de subventions et FCTVA) **entre 3 et 4 M€ par an**.

<sup>4</sup> Les dépenses d’équipement correspondent aux dépenses d’investissement hors remboursement de la dette.

## PARTIE 3 : QUELLE TRAJECTOIRE POUR LA CC A PARTIR DE 2025 ?

L'exercice de prospective financière est chaque année un exercice central dans la définition des orientations budgétaires de la collectivité. Celui-ci repose sur la définition d'hypothèses éclairées au regard de l'ensemble des informations à notre disposition. La partie suivante présente alors les hypothèses centrales posées pour la définition de la trajectoire de la communauté au regard des informations du projet de loi de finances pour 2025, ainsi que les informations à en retirer en matière de capacités à faire pour la communauté de communes :

### Les hypothèses d'évolution de la projection financière du budget principal de la CCBR

Les hypothèses formulées répondent au principe de réalité et au principe de prudence : il s'agit à la fois d'opérer les choix stratégiques de la collectivité sur la base d'hypothèses prudentes, mais également d'œuvrer au réalisme des projections formulées. Celles-ci sont donc définies en fonction de la dynamique constatée en rétrospective financière, modulées au regard des éléments exogènes à notre connaissance : projet de loi de finances (version du gouvernement Barnier), prévisions d'inflation, contexte institutionnel et politique.

#### Principales hypothèses posées en section de fonctionnement :

##### Dépenses réelles de fonctionnement

- **Charges à caractère général (011)** : une croissance qui suit l'inflation (hypothèse d'inflation autour de 2% par an, hors impacts des politiques publiques nouvelles éventuelles)
- **Charges de personnel (012)** : stabilisation des effectifs et croissance « naturelle » de la masse salariale. Effectif jeune = peu de départs à la retraite. Hypothèse de 3,6%/an.
- **Charges de gestion courante (65)** : simulation par article comptable – une moyenne de +2,6% par an sur le chapitre.

##### Recettes réelles de fonctionnement

- **Produit de TVA nationale** (en remplacement de la CVAE et de la THRP) : gel en 2025 puis reprise d'une croissance de **2,3%/an** (moyenne réelle de 2,9% par an sur 10 ans, hors période COVID)
- **Croissance des bases :**
  - ✓ CFE : +2% de bases par an (+ effet coti mini)
  - ✓ THRS : +1% de bases par an
  - ✓ TFPB : +2% de bases par an
  - ✓ TFNB : +1,5% de bases par an
- **Vote des taux** : passage de 0,75 à 1,5% sur la TFPB et de 12,64% à 15% de THRS en 2025.
- **FPIC, FNGIR, dotations, autres recettes** : simulations prudentes en fonction de chaque poste de dépenses

### Principales hypothèses posées en section d'investissement

En section d'investissement, malgré la relative diminution des montants à financer dans le cadre du PPI après l'année 2026, nous faisons l'hypothèse du maintien d'un reste à financer en section de fonctionnement égal à **2 M€ par an**. Cette hypothèse permet d'assurer la pérennité d'une capacité minimum à investir pour le prochain mandat.

#### Dépenses réelles d'investissement

- **Dépenses d'investissement présentées au PPI**
- Simulation d'une enveloppe fictive d'investissement pour maintenir une enveloppe d'investissement de l'ordre de **2M€ (net) par an**, après réalisation du PPI actuel

#### Recettes réelles d'investissement

- **FCTVA** (réduit au PLF 2025) en fonction des investissements
- **Subventions** associées à chaque projet d'investissement
- **Emprunts d'équilibre** pour maintenir un fonds de roulement d'au moins **1,35 M€ par an**

Notons que l'équilibre de la section d'investissement se fait en fonction des besoins de financement par le recours à l'emprunt. Chaque année, lorsqu'un emprunt d'équilibre est nécessaire, **celui-ci est réalisé de manière à atteindre un plancher de 1,35M€ de fonds de roulement annuel**.

On peut s'appuyer sur le seuil de **4 mois de dépenses de personnel** pour identifier une cible de fonds de roulement plancher (Soit environ ¼ de 5M€ ~~~1,35 M)

## Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 de la Bretagne Romantique

Le plan pluriannuel d'investissement de la Communauté de Communes mis à jour en 2024 est le suivant. Celui-ci présente jusqu'en 2024 les montants réellement exécutés, puis la programmation qui est faite jusqu'en 2030.

### **Pour chaque opération d'investissement, sont associés :**

- Les recettes prévisionnelles associées (subventions d'investissement reçues et FCTVA notamment)
- Les dépenses induites en section de fonctionnement (charges de personnel complémentaires & fluides complémentaires)

Libellé	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>01 - Fibre optique</b>	<b>7 678 519</b>	566 145	566 145	885 813	566 145	842 805	842 805	842 805	842 805			
<b>03 - Elaboration du PLUI</b>	<b>679 293</b>	64 873	63 129	55 000	110 860	68 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
<b>04 - Aide logements locatifs sociaux</b>	<b>1 005 500</b>			0	96 000	61 000	98 500	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
<b>05 - Aide à l'invest. des communes</b>	<b>2 608 273</b>		96 780	184 993	335 500	269 000	287 000	287 000	287 000	287 000	287 000	287 000
<b>06 - AP Achat matériels et véhicules voirie</b>	<b>4 343 791</b>	62 957	43 625	457 525	61 000	223 000	287 000	190 000	190 000	190 000	190 000	190 000
<b>07 - Travaux voirie hors agglomération</b>	<b>5 448 686</b>	214 685	431 120	537 881	560 000	505 000	600 000	600 000	500 000	500 000	500 000	500 000
<b>08 - Dot. info. écoles publiques</b>	<b>901 854</b>	51 606	0	303 705	20 000	66 000	80 000	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000
<b>09 - Ecole de musique à Combourg</b>	<b>585 000</b>				550 000	0	35 000					
<b>10 - Espace social commun</b>	<b>3 257 500</b>			0	0	7 500	50 000	1 100 000	1 600 000	500 000	0	
<b>12 - Centre technique + archives</b>	<b>1 609 228</b>		0	19 228	600 000	940 000	50 000					
<b>13 - Maison des services de Combourg</b>	<b>1 200 000</b>						0	0	0	150 000	500 000	550 000
<b>14 - Réhabilitation Trésorerie Tinténiac</b>	<b>959 631</b>			11 631	50 000	688 000	210 000					
<b>15 - Complexe sportif de Combourg</b>	<b>1 966 577</b>		0	0	4 590	11 987	150 000	800 000	900 000	100 000		
<b>16 - Acquisitions foncières</b>	<b>2 915 000</b>				0	415 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	
<b>17 - Contrat de canal</b>	<b>200 000</b>						100 000	50 000	50 000			
<b>19 - Pacte Territorial (OPAH)</b>	<b>630 000</b>					50 000	100 000	240 000	240 000	0		
<b>20 - PPI Mobilité</b>	<b>697 000</b>						217 000	100 000	100 000	100 000	90 000	90 000
<b>22 - Salle Pierre Bertel</b>	<b>2 000 000</b>		0	39 463	150 000	1 000 000	810 537	0				
<b>INVEST. FICTIF</b>	<b>1 600 000</b>					0	0	0	0	<b>1 000 000</b>	<b>200 000</b>	<b>400 000</b>
<b>INVESTISSEMENT HORS AP/CP</b>	<b>4 818 000</b>					823 000	895 000	600 000	650 000	600 000	650 000	600 000
<b>Total dépenses programme</b>	<b>40 939 143</b>	960 266	1 200 799	2 495 239	3 104 095	5 970 292	5 352 842	5 554 805	6 104 805	4 172 000	3 162 000	2 862 000
<b>Total recettes programme</b>	<b>14 218 748</b>	588 092	611 673	925 104	778 760	1 565 537	2 193 939	1 499 277	1 887 297	2 152 655	1 158 207	858 207
<b>Coût annuel</b>	<b>26 720 395</b>	372 174	589 126	1 570 135	2 325 335	4 404 755	3 158 903	4 055 528	4 217 508	2 019 345	2 003 793	2 003 793

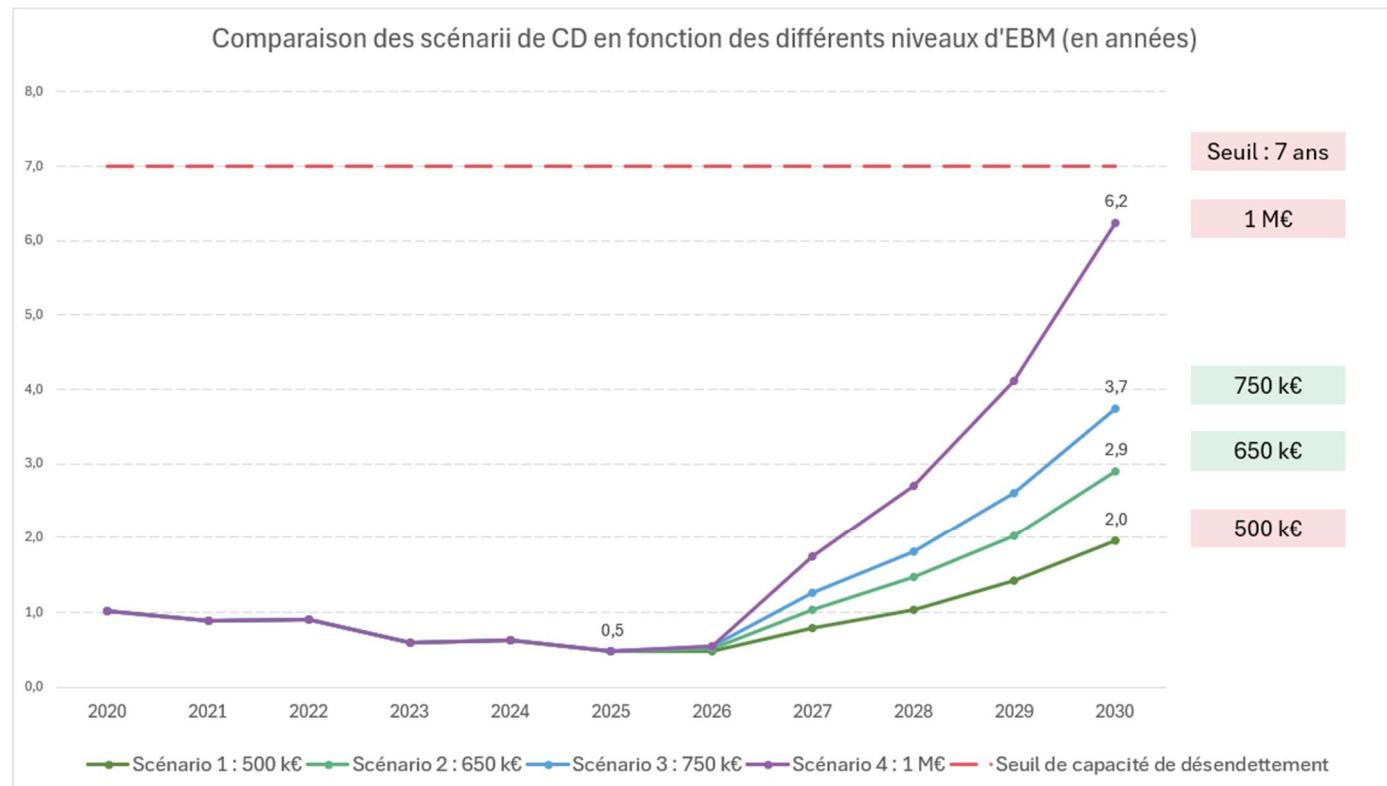
La ligne « **investissement fictif** » représente le montant d'investissements complémentaires intégré pour maintenir une enveloppe de reste à charge d'environ 2M€ après 2027, cela permet d'assurer le maintien d'une capacité d'investissement après réalisation du PPI. **Les investissements « hors AP/CP »** correspondent aux postes d'investissement qui ne font pas l'objet d'une opération au sens « autorisations de programme / crédits de paiement » (AP/CP), cela intègre par exemple la renouvellement des dotations informatiques des agents et le renouvellement de la flotte automobile de la communauté de communes.

## Le choix d'une trajectoire financière cible

L'année 2024 a été marquée par la **concrétisation de plusieurs plans d'actions**, à la fois en matière de mobilités, d'action sociale et d'alimentation, agriculture. Afin de permettre le déploiement serein de politiques publiques nouvelles, plusieurs scénarii de prospective ont été constitués, en intégrant **differents niveaux d'épargne brute mobilisable<sup>5</sup>, allant de 0 à 1M€.**

Cette enveloppe d'épargne brute mobilisable peut être utilisée pour mettre en œuvre des politiques publiques nouvelles et/ou pour renforcer la solidarité intracommunautaire par la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire.

Les différents scénarii présentés sont les suivants :



En commission finances le 18/11/2024, puis en réunions de bureau « spécial » les 26 et 29/11/2024, les élus du territoire ont œuvré au choix d'un scénario cible.

Le scénario à **750 k€ d'épargne brute mobilisée**, associé à un recours à l'emprunt à partir de 2027 pour une **capacité de désendettement de 3,7 ans en 2030** a été retenu.

La projection financière suivante **tient donc compte de la mise en œuvre de projets nouveaux** dans la limite d'une enveloppe de 750 k€ par an à partir de 2026.

<sup>5</sup> L'EBM est l'enveloppe de dépenses de fonctionnement (nettes de recettes) que la communauté est en mesure d'absorber sans compromettre son équilibre financier pluriannuel (mesuré notamment par la capacité de désendettement).

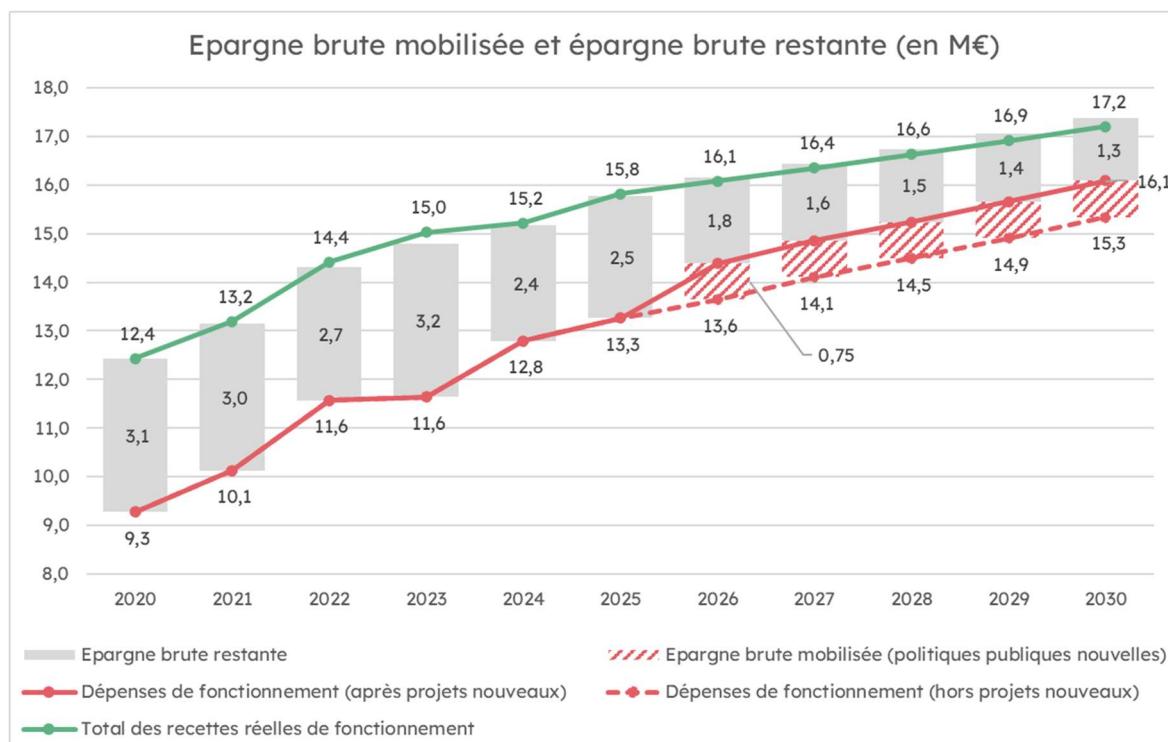
## Les principaux résultats de la projection financière

La prospective financière est un outil d'aide à la décision, qui permet aux décideurs publics d'anticiper les capacités à faire à venir afin d'engager des politiques publiques et des investissements qui seront soutenables pour la communauté à moyen terme. La période d'orientations budgétaires pour l'année 2025 est notamment marquée par de fortes incertitudes économiques et institutionnelles, parmi lesquelles notamment :

- Une diminution attendue des taux d'inflation de la zone euro
- Un cadre institutionnel incertain :
  - Un **projet de loi de finances qui a été rejeté par l'assemblée nationale** via le vote d'une motion de censure. Une loi spéciale qui permettra la prorogation des crédits de 2024 et – à terme – un budget 2025 qui devrait s'appuyer sur le PLF 2025 présenté par Michel Barnier. A ce jour, aucune certitude toutefois concernant les concessions qui devront être réalisées par le prochain gouvernement pour se prémunir contre une motion de censure.
  - Un flou sur le passage à l'Assemblée Nationale du projet de loi portant sur le retrait du caractère obligatoire du transfert des **compétences eau et assainissement** au 1<sup>er</sup> janvier 2026
  - Au regard de ses difficultés financières, un **désengagement progressif du département** dans le financement de certains acteurs du territoire (associations et **surtout syndicats**) soutenus en partie par la CCBR
- Des projets d'investissement du PPI qui pourraient être remis en question ou repoussés.

En séminaire le 26 et le 29 novembre 2024, le bureau s'est prononcé pour l'intégration d'une enveloppe de **750 k€ d'épargne brute mobilisable**. Les paragraphes ci-dessous présentent l'évolution attendue des indicateurs financiers de la communauté au regard des hypothèses posées et de la volonté de développer les politiques publiques dans une limite de **750 k€ complémentaires**.

### L'évolution attendue des dépenses, recettes de fonctionnement et de l'épargne brute :

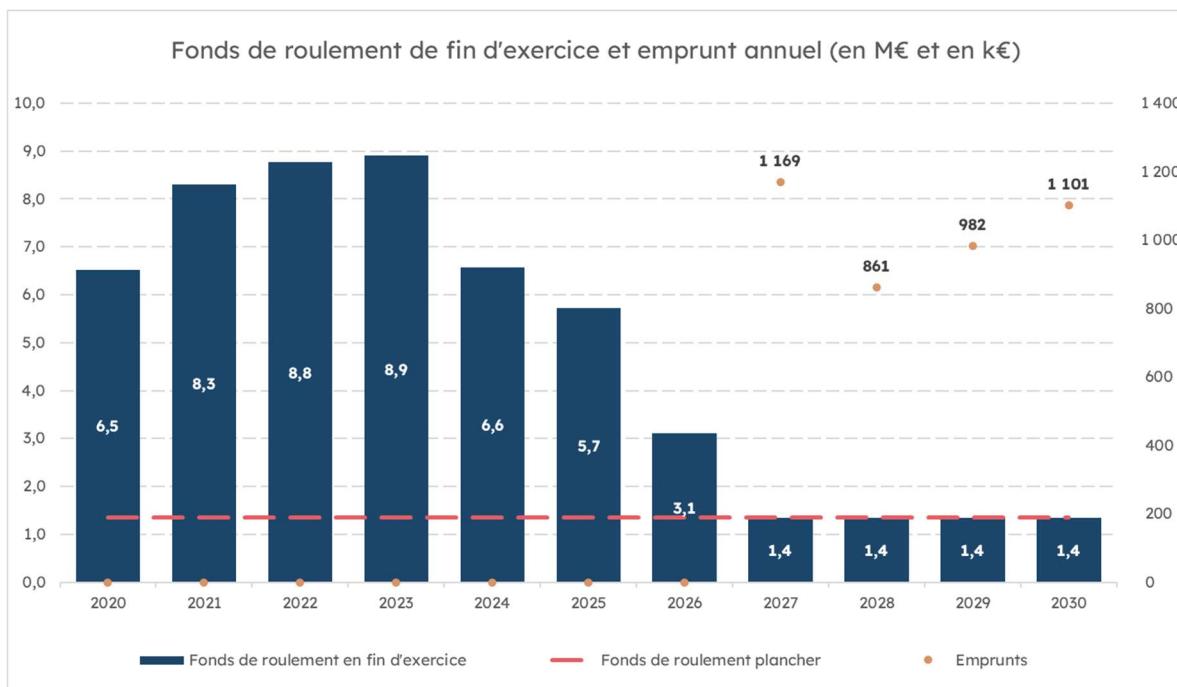


Notons que le graphique ne couvre pas la période antérieure à 2020, pendant laquelle le niveau d'épargne brute était entre 1,5 et 1,7 M€ chaque année. La crise sanitaire a rendu difficile l'exécution des crédits de fonctionnement sur les années 2020 et 2021, ce qui a mené à des niveaux d'épargne plus élevés. Considérant en parallèle le décalage des opérations d'investissement prévues, la communauté a pu constituer pendant cette période un fonds de roulement important, qui est aujourd'hui affecté au financement des opérations d'investissement.

Le graphique ci-dessus illustre par la même occasion **la part de l'épargne brute actuelle qui sera utilisée chaque année à partir de 2026 pour financer les politiques publiques nouvelles**, et la trajectoire sur l'épargne brute restante prévue.

### L'utilisation des excédents des années antérieures pour le financement des investissements

Le graphique ci-dessous illustre la constitution à partir de 2020 d'un excédent reporté (également appelé « fonds de roulement »), puis son utilisation entre 2024 et 2027 afin de financer les dépenses d'investissement du PPI. Le graphique illustre également l'emprunt nécessaire à partir de 2027 pour financer le reste à charge en investissement, dans l'objectif de ne pas laisser diminuer le fonds de roulement en dessous d'1,35 M€<sup>6</sup> :

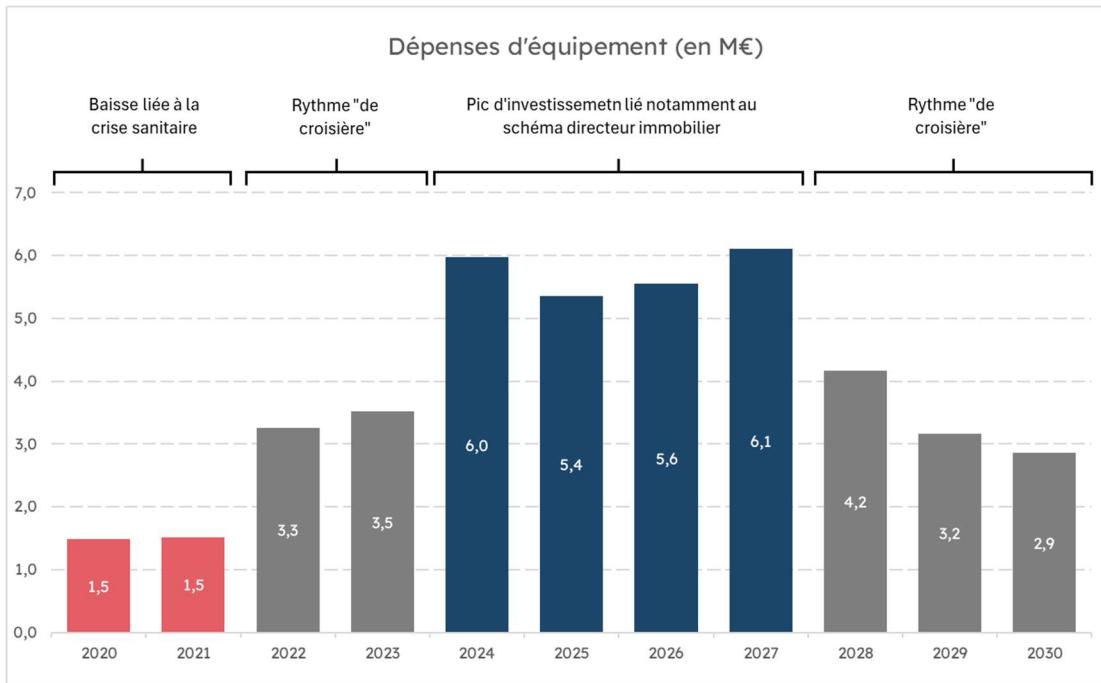


Au regard de la diminution de l'épargne (qui permet d'autofinancer les investissement), il sera nécessaire de réaliser des emprunts d'équilibre à partir de 2027 (de 675 à 825 k€ par an) afin d'équilibrer la section d'investissement, tout en conservant un fonds de roulement de l'ordre de 1,35 M€ (L'équivalent de 3 mois de salaires).

### Une prévision de retour « à la normale » en matière de dépenses d'investissement :

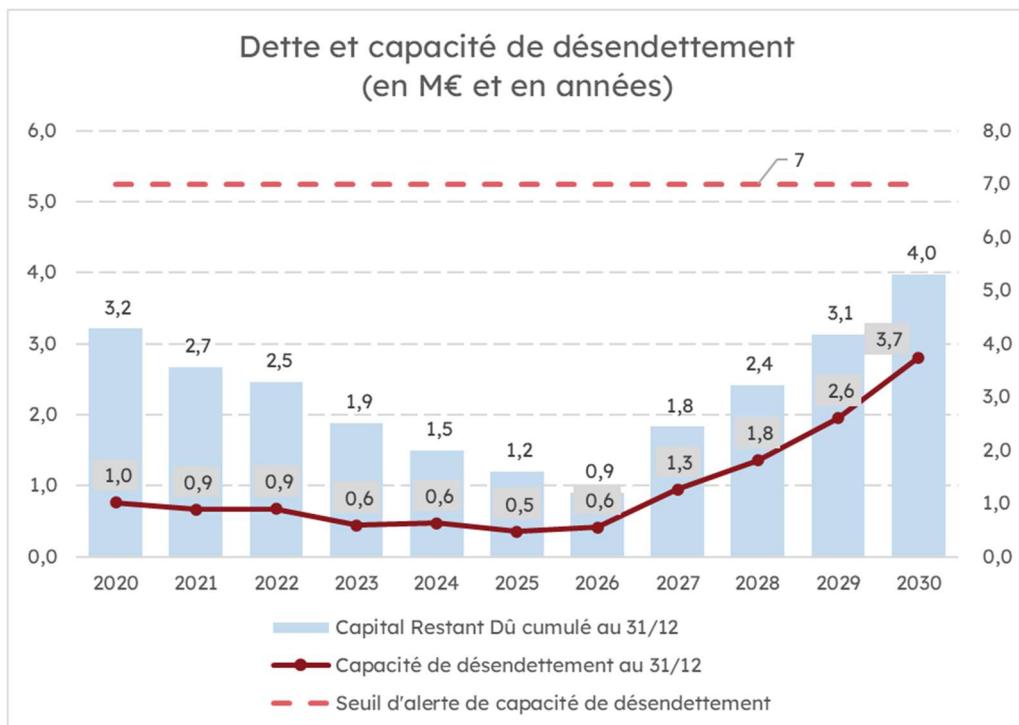
Après une période de ralentissement des investissements liée notamment à la crise sanitaire et au cycle de l'exécutif local, la CCBR a connu deux ans d'investissements « en rythme de croisière », et est rentrée en 2024 dans une période d'investissements plus lourds qui va courir jusqu'en 2027 (complexe sportif de Combourg et espace social commun notamment). Le PPI prévoit donc un maintien du rythme des investissements soutenu jusqu'en 2027, avant de revenir à un rythme de croisière en 2028 :

<sup>6</sup> Ce qui correspond à environ trois mois de dépenses de personnel. Le graphique fait apparaître 1,4 M€ car il est arrondi à un chiffre après la virgule mais le fonds de roulement plancher est bien 1,35 M€.



### Impacts des investissements et de la diminution de l'épargne brute sur la soutenabilité de la dette

Pour financer les investissements de la période 2024 – 2027 et pour maintenir un niveau d'investissement suffisant à partir de 2028, la communauté devrait avoir recours à l'emprunt, dans un cadre qui resterait maîtrisé. Le recours annuel à l'emprunt à partir de 2027 mènerait la communauté à un taux d'épargne brute compris **entre 3,5 et 4 ans en 2030 :**



Le scénario retenu présente une dynamique de recours à l'emprunt supérieure au remboursement annuel du capital de la dette. Sur le long terme, donc, poursuivre les investissements et le recours à l'emprunt à ce rythme-là pourrait mener à un endettement élevé de la collectivité. **Sur la période étudiée, toutefois, la capacité de désendettement en 2030 reste maîtrisée.** Cela permet à la fois de garder des marges de manœuvre pour le mandat suivant et de prendre en considération le contexte économique et institutionnel changeant.

Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 de la Bretagne Romantique

**Tableau détaillé de la projection financière 2020 – 2030 (en prenant en compte une enveloppe de 750 k€ d'EBM)**

	Rétrospective				Prospective						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Produit des contributions directes	6 224 730	2 031 812	2 192 300	2 214 373	2 501 704	3 030 705	3 087 268	3 144 924	3 203 693	3 263 597	3 324 660
Fiscalité transférée	1 873 229	1 995 903	2 030 876	2 242 876	2 233 237	2 236 527	2 276 375	2 317 169	2 358 933	2 401 690	2 445 465
Fiscalité indirecte	1 386 886	5 312 857	6 032 263	6 031 502	6 230 513	6 245 603	6 366 594	6 490 445	6 617 226	6 747 005	6 879 855
Dotations	2 228 063	2 681 067	2 877 768	2 892 600	2 839 984	2 845 202	2 850 831	2 856 868	2 863 314	2 870 170	2 877 433
Autres recettes de fonctionnement	716 815	1 174 398	1 279 871	1 648 931	1 409 765	1 460 748	1 500 850	1 541 076	1 583 428	1 626 911	1 671 528
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>12 429 723</b>	<b>13 196 037</b>	<b>14 413 077</b>	<b>15 030 282</b>	<b>15 215 203</b>	<b>15 818 785</b>	<b>16 081 918</b>	<b>16 350 482</b>	<b>16 626 594</b>	<b>16 909 373</b>	<b>17 198 940</b>
Charges à caractère général (chap 011)	2 031 816	1 950 520	2 178 055	2 321 443	2 734 000	2 788 680	2 844 454	2 901 343	2 959 370	3 018 557	3 078 928
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	3 031 598	3 529 169	4 093 685	4 578 970	5 028 000	5 329 680	5 521 548	5 720 324	5 926 256	6 139 601	6 360 627
Atténuation de produit (chap 014)	814 491	821 850	821 850	861 211	871 955	821 955	821 955	821 955	821 955	821 955	821 955
Autres charges de gestion courante (chap 65)	2 151 990	2 572 470	4 439 328	3 814 301	4 108 000	4 257 000	4 397 000	4 539 000	4 649 000	4 763 000	4 878 000
Intérêts de la dette (art 6611)	59 252	47 332	37 845	58 078	51 398	34 703	25 716	18 476	59 751	88 142	120 745
Autres dépenses de fonctionnement ( <i>dont</i> 750 k€)	1 188 549	1 215 384	2 929	4 863	0	30 000	780 000	855 000	825 000	825 000	825 000
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>9 277 696</b>	<b>10 136 724</b>	<b>11 573 692</b>	<b>11 638 865</b>	<b>12 793 353</b>	<b>13 262 018</b>	<b>14 390 673</b>	<b>14 856 098</b>	<b>15 241 331</b>	<b>15 656 255</b>	<b>16 085 255</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>3 149 761</b>	<b>3 003 814</b>	<b>2 729 968</b>	<b>3 150 038</b>	<b>2 371 851</b>	<b>2 506 767</b>	<b>1 641 245</b>	<b>1 444 384</b>	<b>1 335 263</b>	<b>1 203 118</b>	<b>1 063 686</b>
Remboursement capital de la dette (chap 16)	567 491	540 634	540 751	588 654	386 774	297 079	289 421	244 323	268 281	273 872	252 331
<b>Epargne nette</b>	<b>2 582 270</b>	<b>2 463 180</b>	<b>2 189 217</b>	<b>2 561 384</b>	<b>1 985 076</b>	<b>2 209 689</b>	<b>1 351 824</b>	<b>1 200 061</b>	<b>1 066 982</b>	<b>929 247</b>	<b>811 355</b>
FCTVA (art 10222)	552 771	137 639	370 004	264 937	661 489	531 414	561 837	643 857	309 215	274 767	274 767
Emprunts	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>1 169 000</b>	<b>861 000</b>	<b>982 000</b>
Autres recettes	2 264 457	710 922	1 068 294	596 479	946 048	1 704 525	979 440	1 285 440	1 885 440	925 440	625 440
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 817 228</b>	<b>848 561</b>	<b>1 438 298</b>	<b>861 416</b>	<b>1 607 537</b>	<b>2 235 939</b>	<b>1 541 277</b>	<b>3 098 297</b>	<b>3 055 655</b>	<b>2 182 207</b>	<b>2 001 207</b>
Dépenses d'équipement (investissements nouveaux)	1 489 057	1 521 204	3 263 268	3 522 570	5 970 292	5 352 842	5 554 805	6 104 805	4 172 000	3 162 000	2 862 000
Remboursement capital de la dette	567 491	540 634	540 751	588 654	386 774	297 079	289 421	244 323	268 281	273 872	252 331
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 122 989</b>	<b>2 138 658</b>	<b>3 807 719</b>	<b>4 113 711</b>	<b>6 357 066</b>	<b>5 649 921</b>	<b>5 844 226</b>	<b>6 349 128</b>	<b>4 440 281</b>	<b>3 435 872</b>	<b>3 114 331</b>
Fonds de roulement en début d'exercice	2 678 483	6 524 749	8 293 965	8 763 930	8 903 052	6 575 374	5 718 159	3 106 456	1 350 007	1 350 646	1 350 099
Résultat de l'exercice	3 846 266	1 769 216	469 965	139 122	<b>- 2 327 678</b>	<b>- 857 215</b>	<b>- 2 611 703</b>	<b>- 1 756 449</b>	639	-547	562
<b>Fonds de roulement en fin d'exercice</b>	<b>6 524 750</b>	<b>8 293 965</b>	<b>8 763 930</b>	<b>8 903 052</b>	<b>6 575 374</b>	<b>5 718 159</b>	<b>3 106 456</b>	<b>1 350 007</b>	<b>1 350 646</b>	<b>1 350 099</b>	<b>1 350 661</b>
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	3 212 753	2 674 819	2 466 256	1 878 115	1 491 340	1 194 262	904 841	1 829 518	2 422 237	3 130 365	3 979 035
<b>Capacité de désendettement au 31/12</b>	<b>1,0</b>	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>	<b>1,3</b>	<b>1,8</b>	<b>2,6</b>	<b>3,7</b>

Le tableau ci-dessus présente en synthèse les principaux résultats de la projection financière : RRF, DRF, Epargne, investissement, emprunt, résultat, dette et cap. de désendettement.

## PARTIE 4 : PROPOSITION D'ORIENTATIONS POLITIQUES ET BUDGETAIRES

En 2022, une **feuille de route politique** a été adoptée par le conseil communautaire, cette feuille de route (annexe 4 du présent document) définit les orientations stratégiques permettant de guider les actions de la communauté jusqu'à la fin du mandat. Celle-ci a permis la mise en œuvre de certaines actions et l'étude d'autres politiques publiques via la réalisation de plans d'actions thématiques (concernant la mobilité, l'agriculture, l'alimentation & l'action sociale notamment).

Le tableau ci-dessous récapitule de manière synthétique les projets réalisés ou en cours de réalisation, ceux issus de la feuille de route dont l'arbitrage est proposé dans le cadre du ROB, et les enjeux nouveaux identifiés qu'il est proposé d'intégrer comme actions nouvelles :

Projets réalisés au regard de la feuille de route de 2022 (ou en cours de réalisation)	Arbitrages restants à réaliser
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation et mise en œuvre d'un <b>schéma directeur immobilier</b> (Centre technique à Meillac, Espace Services à Tinténiac, rénovation de l'Espace Entreprise)</li> <li>Poursuite de <b>l'aménagement des espaces d'accueil économique</b></li> <li>Elaboration du <b>PLUi</b></li> <li>Réhabilitation &amp; extension de la <b>salle Pierre Bertel</b></li> <li>Démarrage du <b>Plan Social de Territoire</b></li> <li>Accompagnement numérique des écoles</li> <li>Soutien aux communes de moins de 1000 habitants</li> <li>Mise en œuvre du <b>PCAET</b></li> <li>Déploiement de la <b>fibre optique</b> sur le territoire</li> <li>Actions de valorisation touristique</li> <li>Elaboration et mise en œuvre du <b>schéma directeur d'eau potable</b></li> <li>Accompagnement à la rénovation énergétique au travers d'un <b>Pacte Territorial</b></li> <li>Réalisation d'un <b>espace social commun</b> (en cours)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement en matière de petite enfance</li> <li>Etablissement d'un PAAT</li> <li>Réalisation d'un PMS</li> <li>Actions du PST</li> </ul>
	<b>Actions non-inscrites au sein de la feuille de route de 2022</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Réinstauration d'une DSC</b></li> <li>Fonds de soutien au regard du désengagement du département</li> </ul>

L'adoption de la feuille de route a notamment permis la réalisation de plusieurs plans d'actions, destinés à identifier les projets envisageables par la communauté pour répondre aux besoins du territoire. Pour arbitrer les actions issues des plans d'action qu'il est envisageable de mettre en œuvre dans un cadre financier maîtrisé, nous proposons de dissocier deux catégories de politiques publiques :

- Les **actions nouvelles**, qui devront s'inscrire dans une enveloppe maximale de 750 k€ d'épargne brute mobilisable chaque année.
- Les **actions existantes**, pour lesquelles les crédits inscrits se font dans la limite des crédits ouverts en 2024, hors dépenses de personnel.

Pour fixer un cap clair permettant la priorisation des actions, le bureau communautaire a souhaité réaffirmer ses priorités autour de **trois piliers** :

1. Mettre au premier plan la politique de **solidarité territoriale**
2. Confirmer les orientations de la feuille de route en **matière d'environnement**
3. **Anticiper les enjeux de demain** pour garantir l'attractivité du territoire

## Les propositions d'actions nouvelles

L'enveloppe de **750 k€ d'épargne brute mobilisable**, proposée par le bureau au regard de la trajectoire financière qui y est associée, indique la limite supérieure d'épargne brute qu'il est possible de mobiliser pour garantir le développement des politiques publiques de la communauté tout en assurant une trajectoire financière saine.

Le 29 novembre 2024, un séminaire politique, regroupant les membres du bureau de la CCBR, a permis de proposer une priorisation en vue du débat d'orientations budgétaires pour 2025. Celui-ci s'est appuyé sur un ensemble de fiches action destinées à présenter les actions et à prendre en compte leurs impacts sur la projection financière de la communauté de communes ([fiches disponibles en annexe 5](#)). Celles-ci présentent les informations suivantes :

- Présentation de chaque projet : contexte, objectifs et descriptif des actions envisagées
- Calendrier de mise en œuvre de chaque action (2024 à 2031)
- Impacts en dépenses : charges courantes, masse salariale **et impact sur les fonctions support**
- Impacts en recettes : produits des services éventuels, subventions de fonctionnement ou fiscalité spécifique
- Impact annuel sur la section de fonctionnement (c'est-à-dire l'épargne brute mobilisée par l'action)

Au regard de l'ensemble de ces informations et en s'appuyant sur un échange politique entre les vice-présidents de l'intercommunalité, **le bureau a formulé une proposition de mobilisation de l'enveloppe de 750 k€** articulée autour des trois priorités politiques (solidarités, environnement & attractivité).

Les actions proposées par le bureau sont les suivantes :

### 1. Renforcer les solidarités à l'échelle territoriale

- Proposer une réinstauration de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)
- Accompagner nos partenaires via un fonds de soutien face au désengagement du département
- Dispositif de logements temporaires accompagnés
- Autres actions du plan d'actions sociales (2025/2026)

### 2. Confirmer les orientations politiques de la feuille de route en matière d'environnement :

- Expérimentation et déploiement de la ligne régulière 1 (sans VM)
- Mise en service de lignes d'autostop organisé
- Jalonnement cyclable entre les bourgs et vers les pôles de centralité
- Développement des services vélo
- Amélioration du service de transport à la demande (TAD)
- Créer un catalogue d'aides à destination des agriculteurs
- Pérenniser l'animation du PAAT

### 3. Anticiper les enjeux de demain pour garantir l'attractivité de notre territoire

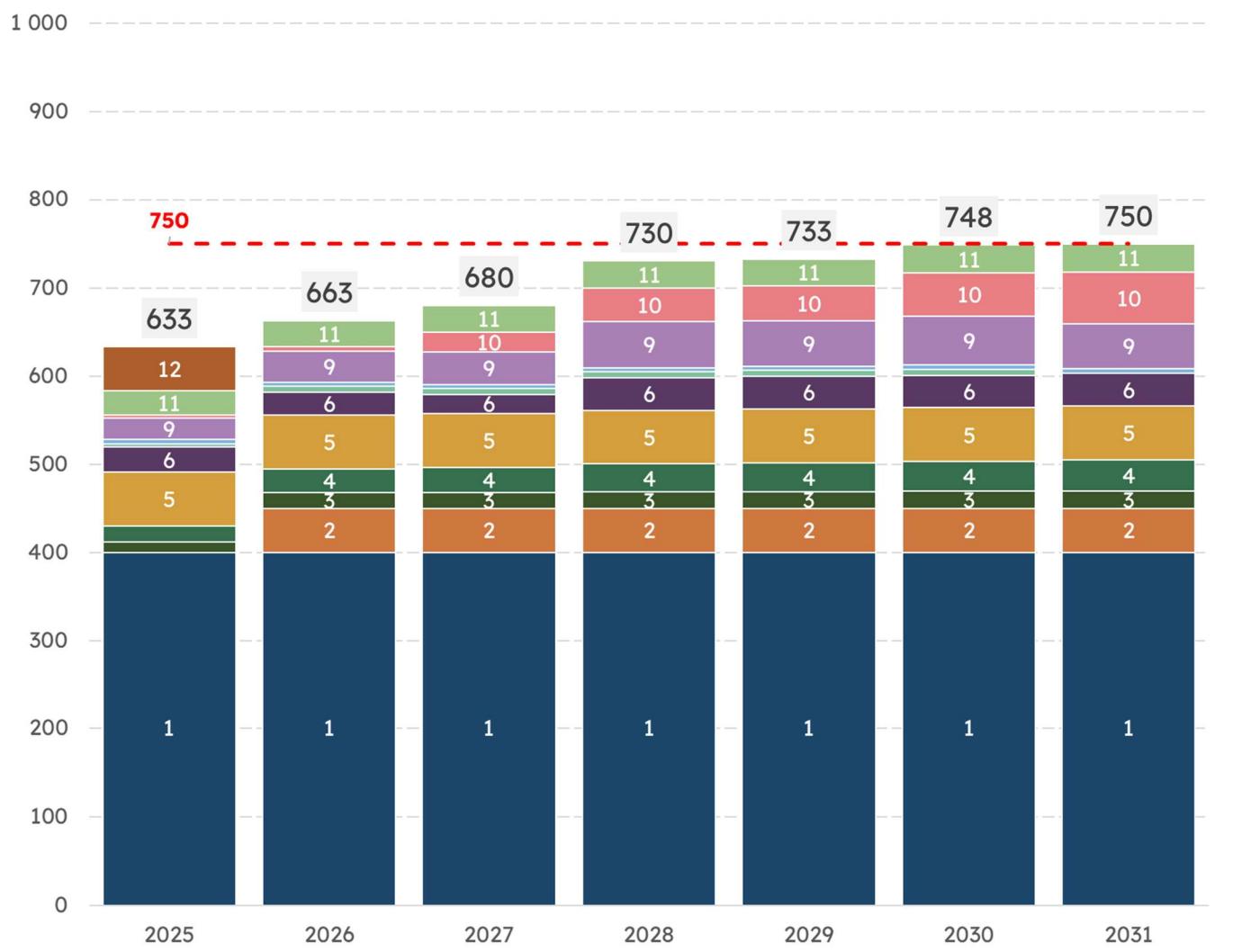
- Etudier les besoins en matière de petite enfance et les modalités éventuelles d'intervention de la CCBR

La synthèse des volumes financiers représentés par chaque action peut se lire dans le tableau ci-dessous. La somme des actions proposées respecte la limité supérieure **de 750 k€ d'épargne brute mobilisable** :

## Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 de la Bretagne Romantique

Plan d'action	Nom de l'action	#	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
DSC	Mise en place d'une DSC à hauteur de 400 k€	1	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 800 000
Autres	Fonds de soutien aux partenaires (désengagement du département)	2	0	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	300 000
PST	Dispositif de logements temporaires accompagnés	3	11 350	17 500	17 925	18 385	18 860	19 361	19 890	123 272
PST	Autres actions du plan d'actions sociales (2025/2026)	4	18 500	27 200	28 200	31 700	32 700	33 600	35 000	206 900
PMS	Expérimentation et déploiement de la ligne régulière 1 (sans VM)	5	61 000	61 000	61 000	61 000	61 000	61 000	61 000	427 000
PMS	Mise en service de lignes d'autostop organisé	6	28 300	25 800	21 800	36 800	36 800	36 800	36 800	223 100
PMS	Jalonnement cyclable entre les bourgs et vers les pôles de centralité	7	4 000	6 800	6 800	6 800	6 800	6 800	800	38 800
PMS	Développement des services vélo	8	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800	33 600
PMS	Amélioration du service de transport à la demande (TAD)	9	24 200	35 200	37 050	52 425	51 800	55 175	50 550	306 400
PAAT	Créer un catalogue d'aides à destination des agriculteurs	10	3 800	4 600	22 000	37 600	39 000	49 200	59 000	215 200
PAAT	Péréniser l'animation du PAAT	11	27 040	29 940	30 540	30 940	30 940	31 740	31 840	212 980
Autres	Enveloppe allouée aux actions liées à la compétence petite-enfance	12	50 000	0	0	0	0	0	0	50 000
s.o.	Total de l'épargne mobilisée pour financer les actions nouvelles	Total	632 990	662 840	680 115	730 450	732 700	748 476	749 680	4 937 252

Somme des actions nouvelles proposées (en k€, 2025 à 2031)



### Point concernant la proposition du montant de dotation de solidarité communautaire :

A noter que le montant proposé au titre de la DSC correspond au montant reversé par les communes dans le cadre du pacte financier et fiscal au titre du foncier bâti.

## Les orientations budgétaires concernant les politiques publiques existantes

Pour la préparation budgétaire de l'année 2025, une lettre de cadrage a été transmise aux chefs de service précisant que les demandes budgétaires devaient être réalisées dans la limite des crédits alloués par le BP 2024. Les retours des services, hors politiques publiques nouvelles (arbitrées et restituées dans la section précédente de ce rapport), les demandes des services ont respecté la directive communiquée.

Notons toutefois que **la masse salariale n'est pas affectée par service** et reste intégralement affectée au service Ressources Humaines (présenté en annexe 1 : Orientations de la communauté en matière de ressources humaines).

**Le tableau ci-dessous présente les taux de réalisation par service et par pôle (BP et exécution 23 & 24, BP 25) :**

Services	BP_2023	Réal_2023	BP_2024	Réal_2024	BP_2025	Tx d'évol <sup>o</sup> BP25 / BP24	Tx d'exé. du BP 2024	Evol <sup>o</sup> en € BP25 / BP24
<b>Direction Générale</b>	<b>5 412 567</b>	<b>5 129 568</b>	<b>5 927 470</b>	<b>5 656 422</b>	<b>6 059 944</b>	<b>2%</b>	<b>95%</b>	<b>132 474</b>
Communication	183 000	93 661	176 270	145 839	154 524	-12%	83%	-21 746
Direction Générale	211 457	178 916	249 900	185 839	249 000	0%	74%	-900
Ressources humaines	106 100	91 221	132 700	107 940	96 200	-28%	81%	-36 500
Service du Numérique	4 800	4 680	4 800	1 000	40 000	733%	21%	35 200
Rémunération des agents	4 907 210	4 761 089	5 363 800	5 215 804	5 520 220	3%	97%	156 420
<b>Pôle Développement</b>	<b>2 095 922</b>	<b>1 258 780</b>	<b>1 893 037</b>	<b>1 170 141</b>	<b>1 892 575</b>	<b>0%</b>	<b>62%</b>	<b>-462</b>
Communication			0	2 916	0	-	-	0
Développement Economique	1 313 752	553 667	760 034	144 101	808 631	6%	19%	48 597
Environnement	431 250	415 802	538 403	500 969	610 753	13%	93%	72 350
Habitat	89 420	51 203	316 400	252 172	183 713	-42%	80%	-132 687
Pôle Développement Local Tourisme	261 500	235 938	266 200	249 976	254 979	-4%	94%	-11 221
Pôle Ressources			0	2 500	2 500	-	-	2 500
Service du Numérique	0	2 169	12 000	17 506	32 000	167%	146%	20 000
<b>Pôle ressources</b>	<b>3 078 439</b>	<b>2 527 515</b>	<b>3 268 519</b>	<b>2 786 390</b>	<b>3 177 184</b>	<b>-3%</b>	<b>85%</b>	<b>-91 335</b>
Bâtiments	96 554	57 156	103 200	22 200	73 200	-29%	22%	-30 000
Culture	313 000	386 804	360 000	376 218	380 000	6%	105%	20 000
Développement Economique	213 706	47 493	324 437	300 291	230 875	-29%	93%	-93 562
Direction Générale	590 821	590 821	614 306	614 306	617 378	1%	100%	3 072
Marchés Publics	6 000	17 844	8 500	5 501	12 000	41%	65%	3 500
Pôle Ressources	65 250	56 425	79 000	60 375	81 100	3%	76%	2 100
Pôle Vie Sociale et Solidaire	1 389 608	1 059 226	1 397 776	1 090 948	1 420 131	2%	78%	22 355
Ressources humaines		567	0	200	0	-	-	0
Service du Numérique	403 500	311 180	381 300	316 350	362 500	-5%	83%	-18 800
<b>Pôle technique</b>	<b>1 629 016</b>	<b>1 377 553</b>	<b>1 656 757</b>	<b>1 761 585</b>	<b>1 661 272</b>	<b>0%</b>	<b>106%</b>	<b>4 515</b>
Bâtiments	798 450	607 431	729 850	730 590	764 609	5%	100%	34 759
Pôle Ressources	23 000	28 107	28 107	27 984	24 163	-14%	100%	-3 944
Pôle technique	61 566	57 695	154 800	165 578	132 100	-15%	107%	-22 700
Service du Numérique	3 000	0	10 000	4 200	2 400	-76%	42%	-7 600
Voirie	743 000	684 321	734 000	833 233	738 000	1%	114%	4 000
<b>Pôle vie sociale et culturelle</b>	<b>531 475</b>	<b>428 661</b>	<b>700 135</b>	<b>687 653</b>	<b>697 021</b>	<b>0%</b>	<b>98%</b>	<b>-3 114</b>
Bâtiments	400	203	450	890	450	0%	198%	0
Communication			0	1 001	0	-	-	0
Culture	245 368	220 556	256 260	230 723	258 879	1%	90%	2 619
Pôle Vie Sociale et Culturelle	2 000	0	2 000	0	2 000	0%	0%	0
Pôle Vie Sociale et Solidaire	76 398	52 345	153 200	153 545	167 200	9%	100%	14 000
Relais Petite Enfance	18 850	18 423	17 561	12 186	15 750	-10%	69%	-1 811
Service du Numérique	3 100	2 100	3 100	3 050	3 100	0%	98%	0
Service Info. Jeunesse	19 400	13 618	23 100	17 194	14 400	-38%	74%	-8 700
Social	165 959	121 416	244 464	269 065	235 242	-4%	110%	-9 222
<b>Total général</b>	<b>12 747 420</b>	<b>10 722 077</b>	<b>13 445 918</b>	<b>12 062 192</b>	<b>13 487 996</b>	<b>0%</b>	<b>90%</b>	<b>42 078</b>

\* Hors activité "finances" : porte les dépenses non associées aux politiques publiques (amortissements, attribution de compensation, etc.)

Le tableau présenté ci-dessus est une base de départ de la préparation budgétaire 2025. Celui-ci poursuivra son développement et sera détaillé dans le cadre du vote du budget, en février 2025.

**Quelques notes de lecture du tableau :**

- Le budget Développement Eco sur le budget Principal intègre les subventions d'équilibre prévues aux budgets annexes. Ces subventions sont prévues au budget mais ne sont pas exécutées tant que le budget n'est pas clôturé. Cela fait apparaître un taux d'exécution diminué par rapport aux autres services.
- **Peu de lignes de crédits sont en augmentation en 2024 :**
  - o **Acquisition d'un outil de gestion de projets** (service numérique, rattaché à la direction générale). Les besoins du projet sont en cours de définition.
  - o La ligne concernant la **rémunération des agents** est en augmentation naturelle (revalorisation annuelle des rémunérations des agents). Pas d'ouverture de postes prévue en 2025.
  - o La ligne **numérique** est également en augmentation pour l'acquisition d'un nouveau **logiciel pour le service ADS**
  - o Les **dépenses relatives aux bâtiments** sont en augmentation pour deux raisons : à la fois la croissance des prix des fluides et l'intégration de nouveaux équipements (maison des services à Tinténiac et salle Pierre Bertel). La croissance du nombre de m<sup>2</sup> gérés impacte directement les fluides et les marchés d'entretien ménager.
  - o Les lignes de **l'environnement** et de **l'action sociale** sont également en augmentation, en cohérence avec les actions nouvelles qu'il est proposé d'intégrer à partir de 2025 (cf. section précédente sur les politiques publiques nouvelles)

**Dans l'ensemble, un taux d'exécution qui pourrait être optimisé pour certains services / certaines activités**

- Une sous-exécution peut affecter la sincérité du processus budgétaire, à la fois au détriment du pilotage de la dépense en interne, et de la transparence vis-à-vis de nos partenaires et financeurs. Il est important d'œuvrer à la réalisation d'un budget au plus juste des dépenses et recettes attendues.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Orientation de la communauté en matière de ressources humaines

#### 1. Principales orientations budgétaires 2025 en matière de pilotage de la masse salariale

La masse salariale de la Communauté de communes Bretagne romantique est projetée à **5,33 M€** au titre de l'exercice 2025, soit **+3 % par rapport au BP 2024** et **+6% par rapport à l'atterrissement prévisionnel 2024** (5 028 k€). La progression par rapport au budget 2023 est essentiellement liée à des éléments « contraints », qui influent sur le rythme d'évolution :

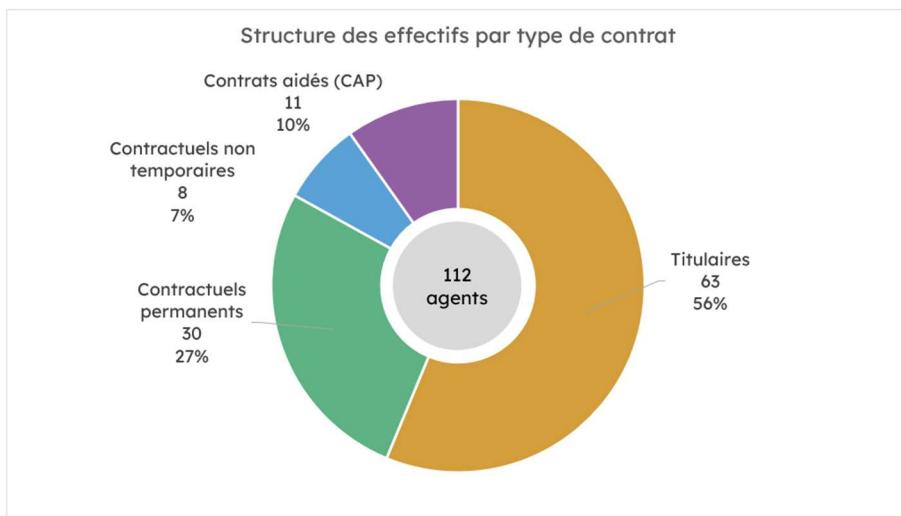
- Impact en **année pleine** des postes créés en 2024 : **+151 k€**
- Embauche d'un **Conseiller France Services** au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (poste créé en 2024) : **+40 k€**
- Embauche d'un **Conseiller en insertion professionnelle** (poste vacant pourvu en prestation sur 2024) : **+ 3 000 €**
- Versement du **forfait mobilités** : **+ 5 600 €**
- Politique **d'action sociale menée par la CCBR** depuis 2013 en termes de santé, prévoyance, tickets restaurant, adhésion Cos Breizh compte tenu de l'arrivée des nouveaux agents : **+ 27 260 €**
- Augmentation du **taux de cotisation de la CNRACL (31.65 % à 35.65 %) au 1er Janvier 2025** : **+ 62 600 €**

Il est également à noter, qu'à la suite à la décision du bureau du 5 Septembre 2024, aucune inscription budgétaire ne sera effectuée sur 2 postes :

- Agent d'accueil à l'Espace Service à Tinténiac
- Chargé de mission CTG

#### Composition de la charge en personnel de la CCBR

L'effectif de la CCBR est constitué d'agents titulaires, contractuels (permanents et temporaires) et de contrats aidés :



#### Fin des contrats de travail en 2024 - 2025 sans remplacement

- Chargée de mission PLUi au 1<sup>er</sup> avril 2025
- Chargée de conduite du changement au 1<sup>er</sup> juin 2025
- Conseiller numérique itinérant au 1<sup>er</sup> octobre 2025
- Assistante administrative Habitat – Urbanisme au 31 octobre 2024
- Directeur Adjoint des Affaires Financières au 31 décembre 2024

#### Il en ressort néanmoins des diminutions (21 k€) compte tenu des éléments suivants :

- Du départ d'un agent en retraite pour invalidité (agent actuellement remplacé) : **- 18 k€**
- De la fin attendue en décembre 2025 des allocations retour à l'emploi suite aux ruptures conventionnelles : **- 3 k€**
- La projection financière de la masse salariale pour 2025 intègre l'ensemble de ces facteurs.

## 2. Analyse de la structure des effectifs

### Répartition entre les agents permanents et les agents non permanents

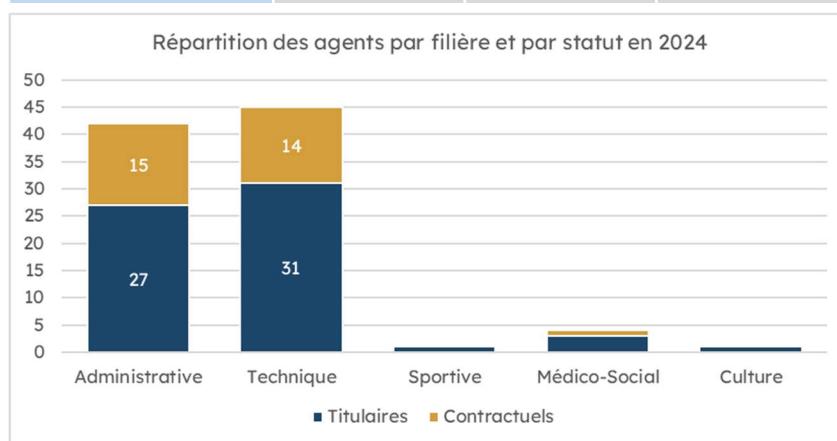
La part des effectifs permanents est en augmentation en 2024 (+**6.9 %** en comparaison au 31 décembre 2023) contre une baisse de -20 % pour les effectifs non permanents. Cette variation s'explique notamment par la **création de 6 postes en 2024 (5 permanents et 1 non permanent en contrat de projet)** et par la transformation d'un contrat de projet en emploi permanent.

Concernant les emplois aidés, il est à noter une augmentation de 20 % s'expliquant par la reprise d'un encadrant à temps complet suite à un arrêt maladie.

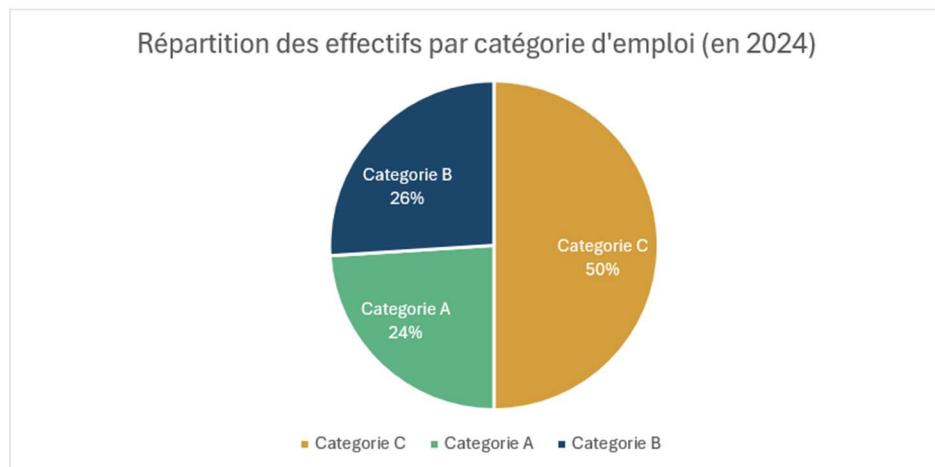
### Présentation des agents par filière, par statut et par catégorie d'emploi

Le tableau ci-dessous présente la répartition des agents par filière et par statut en 2024 :

Filière	Titulaires	Contractuels	Total
<b>Administrative</b>	27	15	42
<b>Technique</b>	31	14	45
<b>Sportive</b>	1	0	1
<b>Médico-Social</b>	3	1	4
<b>Culture</b>	1	0	1
<b>Total</b>	63	30	93



Le graphique ci-dessous représente la répartition des effectifs de la communauté de communes par catégorie d'emploi :



## Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 de la Bretagne Romantique

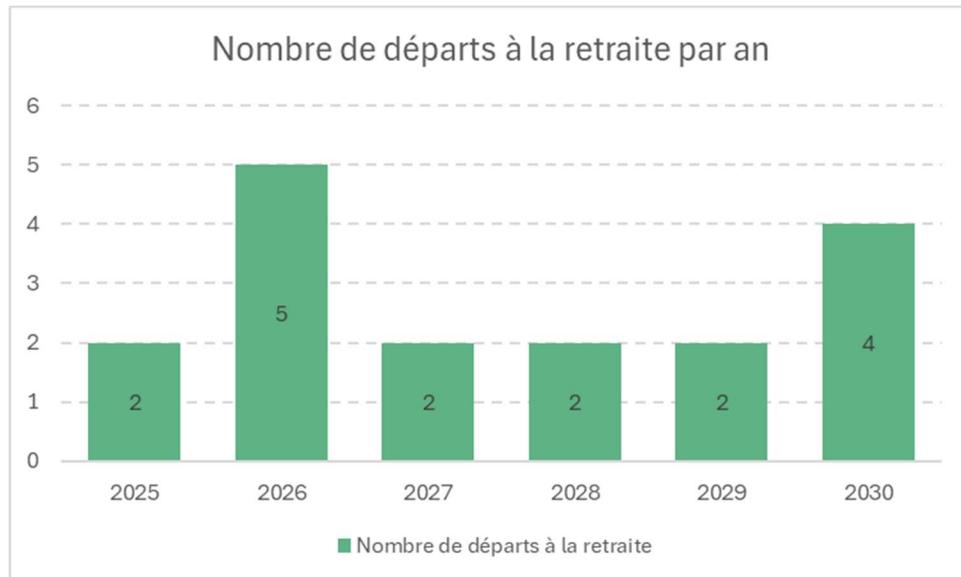
La structuration des effectifs reste stable par rapport à l'année 2024 – Répartition entre les différentes catégories équivalentes.

**L'âge moyen** par rapport à l'année 2023 :

- Pour les femmes : en hausse + 1 an
- Pour les hommes : en baisse + 3 ans



**Anticipation de départs à la retraite pour les prochaines années :**



Depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2023, recul du départ à la retraite de l'âge légal pour atteindre progressivement 64 ans.

Les départs à la retraite concernent essentiellement des postes en filière technique (Service voirie – 8 agents), cependant 4 postes sur les 3 ans à venir sont des postes d'encadrants.

Cette projection ne tient pas compte des départs pour carrière longue.

### 3. Analyse des rémunérations

**Focus sur les composantes de la masse salariale :**

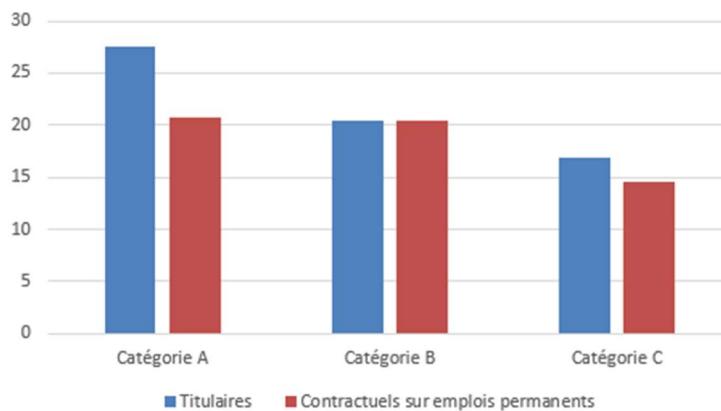
Coût moyen brut chargé sur l'année 2024

Profil	Coût moyen chargé
Titulaires	4 278 €
Contractuels de droit public	3 861 €
Contractuels de droit privé	1 867 €

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations brutes

Titulaires	21.12 %
Contractuels sur emplois permanents	19.55 %

### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations brutes par catégorie et par statut



Participation de la collectivité au titre des prestations sociales (tickets restaurants, santé, prévoyance, adhésion au Comité des œuvres sociales ainsi que du forfait télétravail sur l'année 2024) :

<b>Adhésion au Cos</b>	<b>20 090.00</b>
<b>Tickets restaurants</b>	<b>62 020.00</b>
<b>Santé, Prévoyance</b>	<b>38 901.00</b>
<b>Forfait télétravail</b>	<b>4 670.00</b>
<b>Total</b>	<b>125 681.00</b>

On comptabilise 61 adhérents à la santé et 63 adhérents à la prévoyance.

47 agents ont télétravaillé de manière régulière ou ponctuelle en 2024.

#### 4. Analyse du temps de travail des agents

Le temps de travail hebdomadaire des agents au sein de la Communauté de communes est fixé à 39 heures par semaine. Les agents d'accueil et d'accompagnement basé sur la Maison France Service sont quant à eux sur une base de 38 heures par semaine ainsi que les agents exerçant leurs missions au sein des services Bâtiments – Prévention et Voirie. Pour ces derniers et compte tenu de leur activité, leur temps de travail est établi de la manière suivante en fonction de la saisonnalité à savoir :

- ✓ 1<sup>er</sup> Mars au 31 Octobre : 40 heures hebdomadaires,
- ✓ 1<sup>er</sup> Novembre au dernier jour du mois de Février : 35 heures.

A cet effet, les agents bénéficient de jours de réductions de temps de travail (RTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures.

Durée hebdomadaire de travail	Nombre de jours de RTT pour un agent à temps complet
39 h	21 jours
38 h	17 jours

Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 de la Bretagne Romantique

**Heures complémentaires et supplémentaires rémunérées en 2024 :**

Nombre d'heures	Coût	Observations
218 heures complémentaires	2 859.34 €	Renfort de service SIJ, culture, RPE représentant <b>0.14 ETP</b>
250 heures supplémentaires	3 856.18 €	Cette somme s'explique notamment par le paiement des heures dans le cadre de renfort de service en cas d'arrêt maladie (2 962.5 €)  Enfin, les 893.68 € correspondant quant à eux aux interventions effectuées dans le cadre du système d'astreintes mis en place au sein de la CCBR

## 5. Les conditions de travail

### Etat des absences au cours de l'année 2024

	FEMMES				HOMMES			
	Contractuels sur emploi permanent		Titulaires		Contractuels sur emploi permanent		Titulaires	
	Nbre d'agents	Nbre de jours	Nbre d'agents	Nbre de jours	Nbre d'agents	Nbre de jours	Nbre d'agents	Nbre de jours
Paternité					1	25		
Maladie ordinaire	8	289	12	371	1	121	7	497
Maladie professionnelle							1	130
Accident du travail	1	8	1	14			1	20
TOTAL	9	297	13	385	2	146	9	647
								1475

En 2024, il est constaté une augmentation des arrêts maladie ordinaire pour les agents titulaires et contractuels sur emploi permanent par rapport à 2023 (+47%) ainsi que la prise en charge d'une maladie professionnelle. A contrario, les accidents du travail ont quant à eux diminué de 64 %.

Dans le cadre de 5 arrêts pour maladie ordinaire, des temps partiels thérapeutiques ont été mis en place :

	FEMMES						HOMMES					
	Contractuels sur emploi permanent			Titulaires			Contractuels sur emploi permanent			Titulaires		
	Nbre d'agents	Nbre de jours de TPT	Nbre de jours d'absence	Nbre d'agents	Nbre de jours de TPT	Nbre de jours d'absence	Nbre d'agents	Nbre de jours de TPT	Nbre de jours d'absence	Nbre d'agents	Nbre de jour de TPT	Nbre de jours d'absence
Temps partiel thérapeutique	1	122	61	3	493	232				1	231	63
TOTAL	1	122	61	3	493	232	0	0	0	1	231	63

## Annexe 2 : Situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Depuis le 1er janvier 2016, les collectivités territoriales et **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants doivent présenter, préalablement au débat sur le projet de budget**, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (art. 61 de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes).

### Celui – ci se décompose de la manière suivante :

- Un volet interne relatif à la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, « relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération, à l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle ».
- Un volet territorial relatif aux politiques publiques de nature à favoriser l'égalité sur son territoire, notamment en réalisant un bilan des « actions conduites à cette fin dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques ».

### Analyse de la situation comparée professionnelle entre les femmes et les hommes de la collectivité

Pour procéder à l'examen de la situation entre les femmes et les hommes de la CCBR, l'effectif étudié est l'effectif présent au 31 décembre 2024.

La Communauté de communes a adopté le 4 Juillet 2024 son plan égalité professionnelle femmes – hommes selon 4 axes :

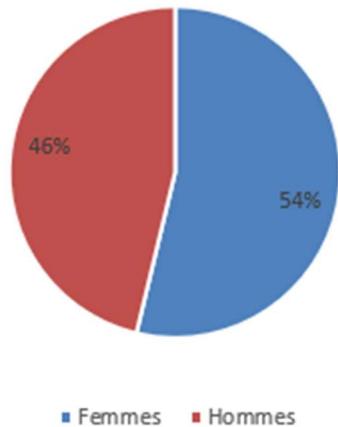
- Salaires,
- Accès et évolution de carrière,
- Flexibilité,
- Comportements et discriminations

A cet effet, de nouvelles évolutions et indicateurs ont été effectuées en 2024 notamment :

- La **révision du RIFSEEP**,
- Les évolutions des règles de télétravail,
- Des campagnes de sensibilisation sur les risques psycho-sociaux auprès des agents,
- L'expérience du « vis ma vie » au sein de la Communauté de communes avec 2 périodes (Mai – Juin) et (Novembre – Décembre)

## 1. La répartition des femmes et des hommes par sexe

Fonctionnaires et contractuels occupant des emplois permanents : 93 agents



### Au niveau national dans la FPT :

Taux de féminisation : 61 %

Communes : 61 %

Départements : 68 %

Régions : 58 %

EPCI : 53 %

Source DGAFF rapport annuel FP 31/12/17

Le taux de féminisation de la Communauté de Communes Bretagne romantique est légèrement au-dessus du taux national de 53 % dans les EPCI.

## 2. La répartition des femmes et des hommes par filière

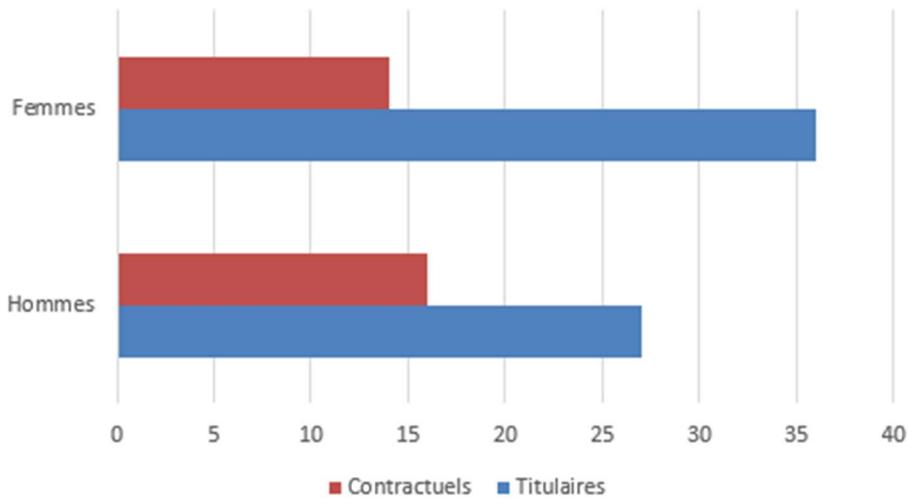
### 1. Titulaires

Filière	Femmes	%	Hommes	%	Total
Administrative	24	89 %	3	11 %	27
Technique	7	23 %	24	77 %	31
Culturelle	1	100 %	--	--	1
Médico - Sociale	3	100 %	--	--	3
Sportive	--	--	1	100 %	1
<b>Total Général</b>	<b>35</b>	<b>55 %</b>	<b>28</b>	<b>45 %</b>	<b>63</b>

A la CCBR, **au sein de la filière administrative**, les femmes titulaires représentent **89 % de l'effectif total**. A contrario, ces chiffres sont inversés dans la filière technique (23 % de femmes contre 77 % d'hommes).

### 2. Contractuels sur emploi permanent

Filière	Femmes	%	Hommes	%	Total
Administrative	12	75 %	4	25 %	16
Technique	1	8 %	12	92 %	13
Médico - Sociale	1	100 %	--	--	1
<b>Total Général</b>	<b>14</b>	<b>46 %</b>	<b>16</b>	<b>54 %</b>	<b>30</b>



### 3. La répartition par catégorie hiérarchique (Titulaires et contractuel sur emploi permanent)

Catégorie	Femmes	%	Hommes	%	Total
A	15	65 %	8	35 %	23 - (25%)
B	20	80 %	5	20 %	25 - (27 %)
C	15	33 %	30	67 %	45 - (48 %)
<b>Total Général</b>	<b>50</b>	<b>54 %</b>	<b>43</b>	<b>46%</b>	<b>93</b>

#### Au niveau national dans la FPT:

Cat A 62 % de femmes / 38 % d'hommes

Cat B 63 % de femmes / 37 % d'hommes

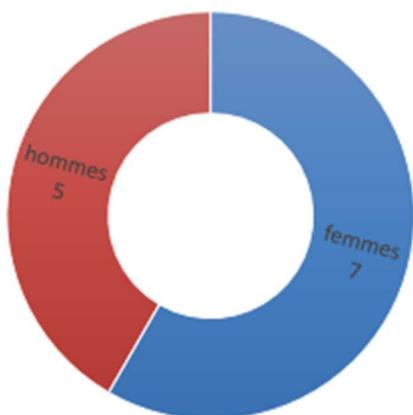
Cat C 61 % de femmes / 39 % d'hommes

Source DGAFF rapport annuel FP 31/12/20

Les catégories A et B sont plus féminisées à contrario de la catégorie C. Cela s'explique notamment par les domaines d'activités exercés au sein de la CCBR (Voirie – bâtiments)

### 4. Les mouvements du personnel

#### 1. Répartition par sexe des arrivées sur des emplois permanents

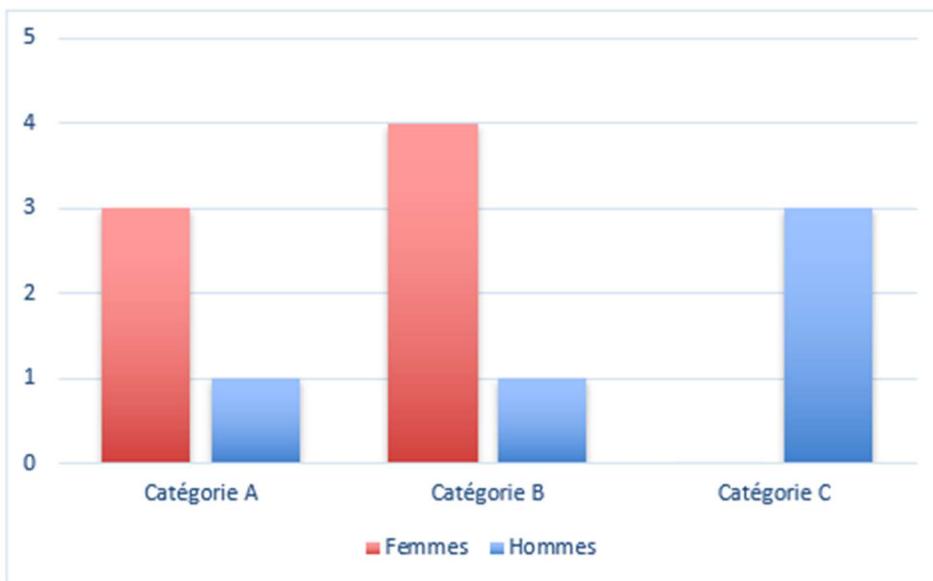


Une répartition presqu'à l'équilibre concernant les recrutements sur l'année 2024 au sein de l'EPCI

## Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 de la Bretagne Romantique

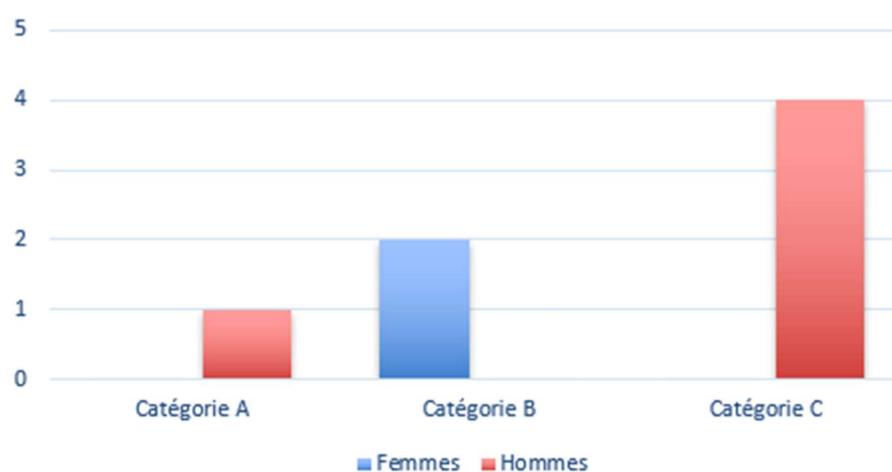
2. Répartition par sexe et par catégorie des **ENTREES** de personnels (titulaires et contractuels sur emploi permanents)

→ Vacances de poste, créations de poste



3. Répartition par sexe et par catégorie des **SORTIES** de personnels (titulaires et contractuels sur emploi permanents)

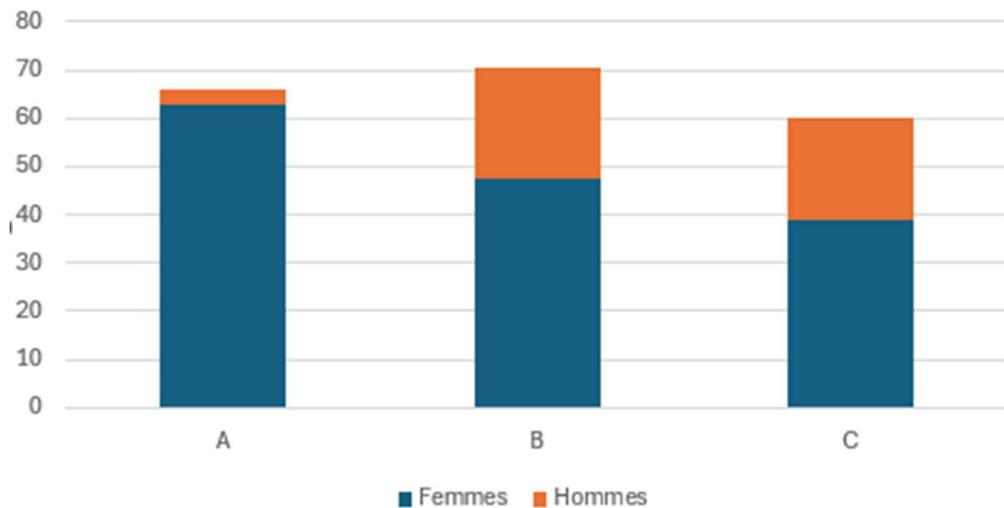
→ Fin de contrat, rupture conventionnelle



## 5. La formation

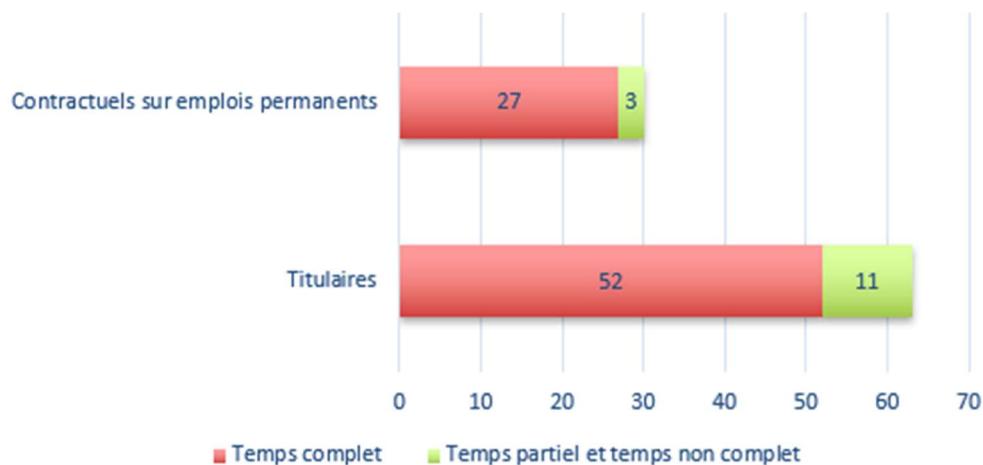
Nombre de jours de formations sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Octobre 2024

	Fonctionnaires						Contractuels permanents						Total	
	A		B		C		A		B		C			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
Nombre de jours de formation	2	35.5	0	23	21	39	1	27.5	23	24.5	0	0	196.5	
Nombre d'heures de formation	14	248.5	0	160.5	147	273	7	192.5	161	171.5	0	0	1375	



## 6. La répartition de l'effectif selon le temps de travail

Le temps partiel chez les fonctionnaires et les contractuels sur des emplois permanents



La modalité d'exercice à temps partiel concerne majoritairement les femmes (98%). Les femmes à temps partiel ou temps non complet représentent 15 % des effectifs (titulaires et contractuels sur emploi permanent).

## 7. L'analyse des avancements d'échelons et de grades

Avancement d'échelons

Femmes	Hommes	Total
11	15	26

Sur l'année 2024, l'avancement d'échelons représente 42% en faveur des femmes contre 58% des hommes. En ce qui concerne les avancements de grade, 2 avancements ont eu lieu en 2024, 1 femme et 1 homme.

## Annexe 3 : Plan de retour à 5% de déficit (Projet de Loi de Finances pour 2025)

Moindres dépenses par rapport au tendanciel (Md€)	41,3	Hausses de recettes (Md€)	19,3
<b>Moindres dépenses de l'Etat et de ses opérateurs par rapport au tendanciel</b>	<b>21,5</b>		
Modération des dépenses réalisée à l'occasion des lettres plafonds, par rapport au tendanciel	15		
Politiques de l'emploi, dans un contexte de baisse du chômage (aides à l'apprentissage, France Compétences, contrats aidés, emplois francs)	2,1		
Aide publique au développement (préserve une hausse de +1,8 Md€ par rapport à 2017)	1,3		
Aides aux entreprises (lissage des engagements et des paiements France 2030, rationalisations de dispositifs)	2,4		
Recalibrage des aides écologiques (au total les crédits de la mission Ecologie augmentent de +2,8 Md€)	1,9		
dont primes à l'achat de véhicules électriques, dans un contexte de hausse des parts de marché des véhicules électriques	0,5		
dont MaPrimeRenov' (préserve +0,9 Md€ par rapport à 2023)	1,0		
dont Fonds vert (niveau d'engagement de 1 Md€ en 2025)	0,4		
Application du « dispositif ressources mensuelles » à la prime d'activité	0,8		
Effet du schéma d'emplois (-2200 ETP)	0,1		
Réduction de dispositifs créés pour la relance et en réponse aux crises	0,3		
Autres efforts d'optimisation, de gains de productivité et de lissage des dépenses (modération équivalente à environ 1 % des dépenses de l'Etat)	6,1		
Mesures de modération et d'économie complémentaires sur la dépense de l'Etat (par amendement)	5		
Mesures complémentaires de modération des dépenses des opérateurs	1,5		
<b>Rétablissement des comptes de la sécurité sociale</b>	<b>14,8</b>		
Mesures de freinage des dépenses sociales	10,1		
Report au 1er juillet de l'indexation des retraites	3,6		
Assurance-chômage	0,4		
Freinage de la trajectoire ONDAM	3,8		
dont maîtrise des prix des produits de santé, et des volumes	1,4		
dont ticket modérateur	1,1		
dont optimisations des achats à l'hôpital	0,7		
dont indemnités journalières (baisse du plafond)	0,6		
Réduction du déficit de la CNRACL (hausse de 4 points du taux de cotisation retraite, pour les collectivités et les hôpitaux)	2,3		
Réduction de dépenses socio-fiscales profitant aux entreprises :	4,7		
Reprofilage des allégements généraux (dans l'esprit du rapport Bozio-Wasmer)	4,0		
Réduction de niches sociales	0,7		
<b>Modération des dépenses des collectivités locales (-0,2 pts de PIB)</b>	<b>5</b>		
Mécanisme de résilience des finances locales (environ 450 collectivités concernées)	3		
Écrêttement de la dynamique de TVA en 2025	1,2		
Réduction du FCTVA	0,8		
<b>Part de l'effort de consolidation réalisé via un freinage des dépenses</b>	<b>68%</b>		

## Annexe 4 : Feuille de route politique adoptée en 2022



### Feuille de route politique CCBR 2023-2026

#### **Garantir une cohésion sociale et territoriale, à travers :**

- La mise en œuvre du projet social ;
- La réalisation d'un espace social commun regroupant la Maison France services et les services du CDAS à Combourg ;
- L'action culturelle « la culture pour tous » ;
- L'accompagnement petite enfance, enfance, jeunesse ;
- L'insertion sociale par l'activité économique ;
- L'accompagnement numérique des écoles ;
- Le soutien aux communes de moins de 1 000 habitants au travers d'une aide financière pour leurs projets d'investissement communaux

#### **Construire un développement respectueux de l'identité territoriale et de ses habitants, à travers :**

- L'élaboration du PLUi ;
- Le déploiement de la Fibre optique ;
- La valorisation et la promotion touristique du territoire ;
- L'entretien et le renouvellement des voies routières
- L'aménagement d'équipements structurants en matière culturelle, sociale et sportive

#### **Accélérer les transitions écologiques et énergétiques, à travers :**

- La mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- La préservation de la qualité et de la consommation en eau ;
- L'Etablissement d'un Plan alimentaire et agricole territorial (PAAT) ;
- La réalisation d'un Plan de mobilité simplifiée (PMS) ;
- La rénovation énergétique : L'accompagnement à la réhabilitation des logement individuels au travers d'une OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat)

#### **Animer des projets de développement économique partagés et soutenables, à travers :**

- La poursuite du développement maîtrisé des zones d'activités économiques sur le territoire
- L'animation et l'accompagnement au développement des entreprises

#### **Disposer de moyens et d'outils de pilotage performants et partagés à travers :**

- Le schéma directeur immobilier de la communauté de communes à travers le redéploiement des sites nécessaires à l'accueil des services de la communauté de communes
- La nouvelle dynamique managériale

## Annexe 5 : Fiches action proposées dans le cadre des orientations 2025

FICHE ACTION 1	PLAN	DSC
	ACTION	Mise en place d'une DSC à hauteur de 400 k€
Contexte et objectifs		Jusqu'en 2018, une dotation de solidarité communautaire a été versée aux communes de l'intercommunalité, pour un montant d'environ 800 k€ par an, réparti de droit commun entre les communes de la CCBR. Cette dotation a été supprimée à partir de 2019 du fait des difficultés financières rencontrées par la CC.
Descriptif du projet		- Mise en place d'une DSC nouvelle à hauteur de <b>400 k€ / an (montant des reversements de TF du PFF)</b> - Explorer dans un second temps les modalités de répartition de cette enveloppe.

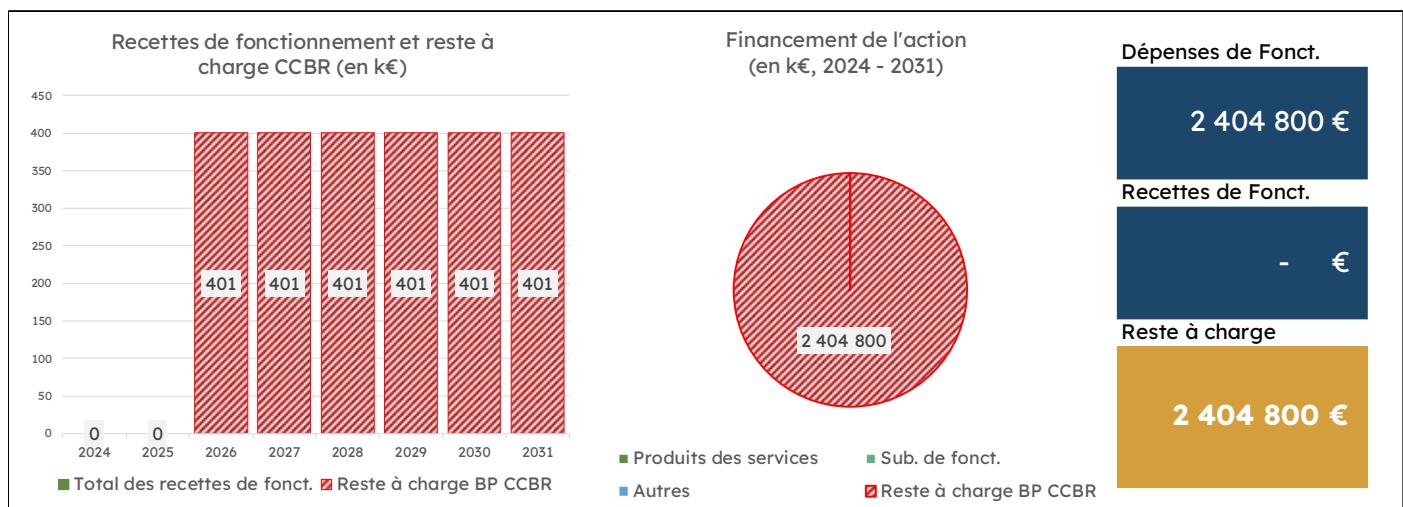
### Planification du projet dans le temps

Etapes	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réflexion DSC // PFF	■	■	■					
Mise en œuvre		■	■	■	■	■	■	■

### Déclinaison du projet sur les ressources de la collectivité (en investissement, fonctionnement, RH et fonctions support)

Dépenses de fonct.	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Charges à caractère général	- €	- €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €
Masse salariale	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Charges annexes	- €	- €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €
<b>Total dép. de fonct.</b>	- €	- €	400 800 €	400 800 €	400 800 €	400 800 €	400 800 €	400 800 €

Recettes de fonct.	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Produits des services	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Sub. de fonct.	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Autres								
<b>Total des recettes de fonct.</b>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Reste à charge BP CCBR</b>	- €	- €	400 800 €	400 800 €	400 800 €	400 800 €	400 800 €	400 800 €



## Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 de la Bretagne Romantique

FICHE ACTION 2	PLAN	Autres													
	ACTION	Fonds de soutien aux partenaires													
Contexte et objectifs	Depuis plusieurs années, les départements sont mis en situation de contrainte budgétaire forte, à la fois par la croissance de leurs dépenses obligatoires (aide sociale, principalement), et par une dynamique moindre de leurs recettes (en matière de DMTO notamment). La proposition de loi de finances pour 2025 est venue sceller le sort de nombreux départements, dont l'Ille-et-Vilaine, et a constraint les conseils départementaux à procéder à un retrait du financement de nombreux acteurs locaux (associations, syndicats, etc.). Ce sont souvent ces acteurs de terrain qui animent la vie des territoires. Il est proposé de mettre en place une enveloppe de soutien aux partenaires de la CCBR impactés par le désengagement du département.														
Descriptif du projet	- Mise en place d'une enveloppe de 50 k€ par an, à affecter selon des modalités qui restent à définir, pour accompagner les acteurs dans le cadre du désengagement du département.														
<b>Planification du projet dans le temps</b>															
Etapes	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031							
Mise en œuvre															
<b>Déclinaison du projet sur les ressources de la collectivité (en investissement, fonctionnement, RH et fonctions support)</b>															
Dépenses de fonct.	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031							
Charges de gestion courante	- €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €							
Masse salariale	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €							
Charges annexes	- €	- €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €							
<b>Total dép. de fonct.</b>	- €	50 000 €	50 800 €	50 800 €	50 800 €	50 800 €	50 800 €	50 800 €							
Recettes de fonct.	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031							
Produits des services	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €							
Sub. de fonct.	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €							
Autres	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €							
<b>Total des recettes de fonct.</b>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €							
<b>Reste à charge BP CCBR</b>	- €	50 000 €	50 800 €	50 800 €	50 800 €	50 800 €	50 800 €	50 800 €							
<b>Recettes de fonctionnement et reste à charge CCBR (en k€)</b>				<b>Financement de l'action (en k€, 2024 - 2031)</b>			<b>Dépenses de Fonct.</b>								
<span style="color: green;">■ Total des recettes de fonct.</span> <span style="color: red;">■ Reste à charge BP CCBR</span>				<span style="color: green;">■ Produits des services</span> <span style="color: blue;">■ Sub. de fonct.</span> <span style="color: blue;">■ Autres</span>			<span style="color: green;">■ Sub. de fonct.</span> <span style="color: red;">■ Reste à charge BP CCBR</span>								

## Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 de la Bretagne Romantique

FICHE ACTION 3	PLAN	Plan d'actions sociales du Projet Social de Territoire (PST)
	ACTION	Dispositif de logements temporaires accompagnés
Contexte et objectifs		<p><b>Contexte :</b> Dans le cadre de l'Analyse des Besoins sociaux et des rencontres avec les communes et différents partenaires sociaux en 2023, la question du logement / hébergement d'urgence apparaît comme une thématique prioritaire : <b>Absence de dispositif de logement / hébergement pour les situations d'urgence sur le territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les maires / élus sont confrontés à l'accueil, l'orientation de personnes ou familles qui se trouvent en situation temporairement difficile (incendie, rupture, etc.) et qui doivent être relogées très rapidement.</li> <li>Le CDAS et d'autres acteurs sociaux (association Le Goéland, l'APASE...) sont également amenés à gérer des situations d'urgence nécessitant des relogements prioritaires (pour information, <b>37 situations traitées par l'intervenante sociale en commissariat et gendarmerie en 2023</b>)</li> <li>Une volonté des élus de réfléchir collectivement (à l'échelle intercommunale) pour trouver une réponse à ces situations et un engagement de la VP action sociale en conférence des maires le 16/03/2023 de réfléchir ensemble à la mise en place de solution d'hébergement pour des situations d'urgence.</li> </ul> <p><b>Objectif :</b> Permettre à chaque habitant du territoire de la Bretagne romantique, <b>victime de violences et/ou en situation d'urgence d'accéder à un logement de manière temporaire</b> et de bénéficier d'un accompagnement social.</p>
Descriptif du projet		<p><b>Reflexion, mise en oeuvre et gestion d'un dispositif de trois logements temporaires accompagnés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>3 logements dédiés sur les trois villes pôle du territoire :</b> un logement communal sur Mesnil Roch', un logement du CCAS sur Combourg, et un logement Neotoa sur Tinténiac. Conventions seraient signées entre les propriétaires et la CCBR. Contrat avec les locataires de 6 mois renouvelable 1 fois. Les logements sont co-gérés par les services action sociale et bâtiments (état des lieux, entretien, suivi administratif, coordination avec les partenaires).</li> </ul> <p>Les loyers seraient financés dans le cadre de l'ALT (Etat) ou APL (CAF). <b>Les charges d'investissement et charges courantes resteraient à la charge de la CCBR.</b> L'accompagnement social des locataires serait assuré par l'<b>association Le Goeland</b> dans le cadre d'une mesure ASL (accompagnement social au logement) financée par le département.</p> <p><b>Ce projet nécessite une modification des statuts de la CCBR.</b></p>

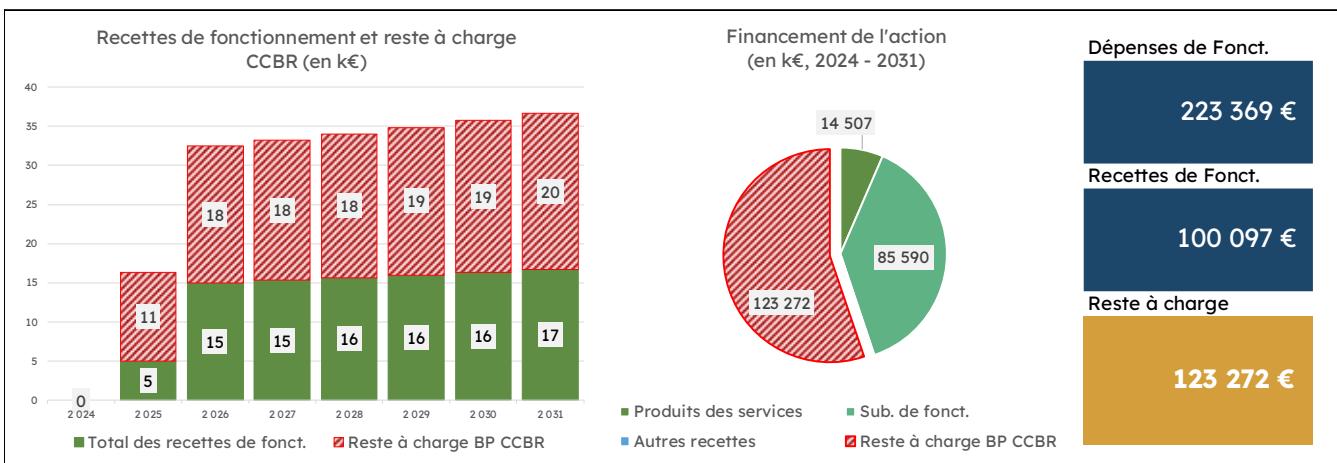
### Planification du projet dans le temps

Etapes	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Constituer et animer un groupe de travail								
Développmt. du dispositif / rencontre acteurs								
Scénario en comité des solidarités								
Aspects juridiques, financiers et techniques								
Présenter au bureau communautaire (12/24)								
Vote budget 2025 / modification statuts								
Préparer la mise en œuvre du dispositif								
Mise en œuvre du dispositif								d

### Déclinaison du projet sur les ressources de la collectivité (en investissement, fonctionnement, RH et fonctions support)

Dépenses de fonct.	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Charges à caractère général	- €	12 840 €	28 970 €	29 749 €	30 553 €	31 384 €	32 243 €	33 130 €
Masse salariale	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Charges annexes	- €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €
<b>Total dép. de fonct.</b>	- €	16 340 €	32 470 €	33 249 €	34 053 €	34 884 €	35 743 €	36 630 €

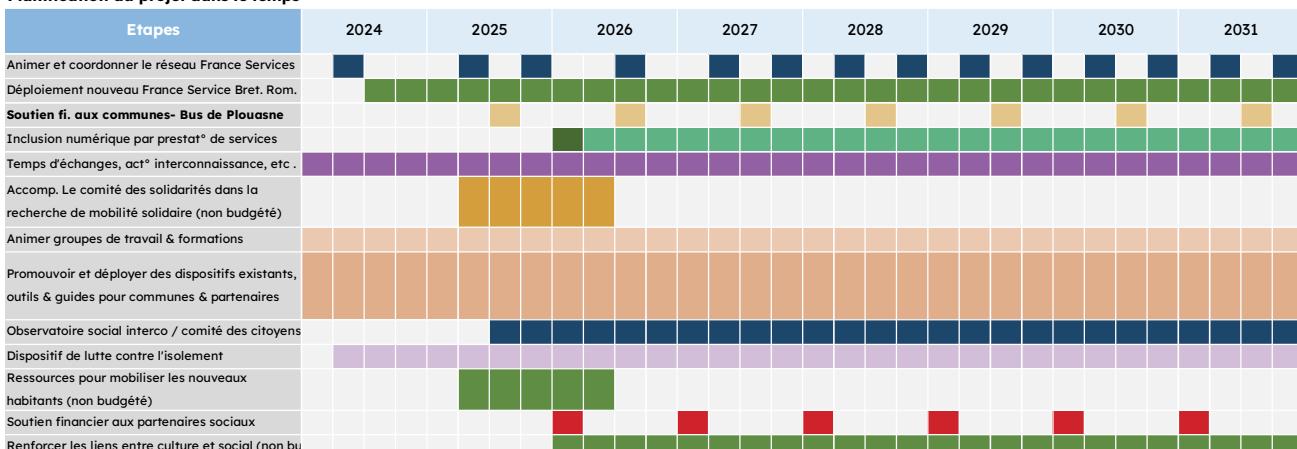
Recettes de fonct.	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Produits des services	- €	720 €	2 160 €	2 213 €	2 268 €	2 324 €	2 381 €	2 440 €
Sub. de fonct.	- €	4 270 €	12 810 €	13 110 €	13 400 €	13 700 €	14 000 €	14 300 €
Autres recettes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total des recettes de fonct.</b>	- €	4 990 €	14 970 €	15 323 €	15 668 €	16 024 €	16 381 €	16 740 €
<b>Reste à charge BP CCBR</b>	- €	11 350 €	17 500 €	17 925 €	18 385 €	18 860 €	19 361 €	19 890 €



## Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 de la Bretagne Romantique

FICHE ACTION 4	PLAN	Plan d'actions sociales du Projet Social de Territoire (PST)
	ACTION	Autres actions du plan d'actions sociales (2025/2026)
Contexte et objectifs	<p><b>Contexte :</b> Le Projet social de territoire a été validé par le conseil Communautaire en décembre 2022 et le plan d'actions s'y référant, validé en 2023, a été élaboré et planifié jusqu'en 2026. Il s'agit de mettre en oeuvre 12 actions sur les thématiques sociales en lien avec les enjeux sociaux identifiés lors de l'Analyse des Besoins Sociaux.</p> <p><b>objectif :</b> Développer un maillage équilibré et harmonisé de l'offre de services/ développer et animer une action sociale et solidaire</p>	
Descriptif du projet	<p><b>12 actions du plan d'action sociale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Actions 1 &amp; 2 :</b> Améliorer la qualité des France services sur le territoire / Créer et conforter des services itinérants pour les démarches administratives</li> <li>- <b>Action 3 :</b> Favoriser l'autonomie numérique</li> <li>- <b>Actions 4 &amp; 5 :</b> Renforcer la connaissance de l'offre de services existante et améliorer le repérage et l'orientation du public</li> <li>- <b>Action 6 :</b> Favoriser la mobilité solidaire des habitants</li> <li>- <b>Action 7 :</b> Fédérer et partager autour de thématiques et de questionnements sociaux en lien avec le comité des solidarités =&gt; reflexion et Mise en œuvre d'un dispositif de logements temporaires accompagnés (fiche action 8)</li> <li>- <b>Action 8 :</b> Renforcer les compétences sociales des élus et des agents</li> <li>- <b>Actions 9 &amp; 10 :</b> Développer et animer une ressource au service des communes et des partenaires / Développer des outils d'analyse, de prospectives</li> <li>- <b>Action 11 :</b> Organiser la réflexion sur le lien social et la lutte contre l'isolement</li> <li>- <b>Action 12 :</b> Mobiliser des compétences communautaires en faveur des solidarités</li> </ul>	

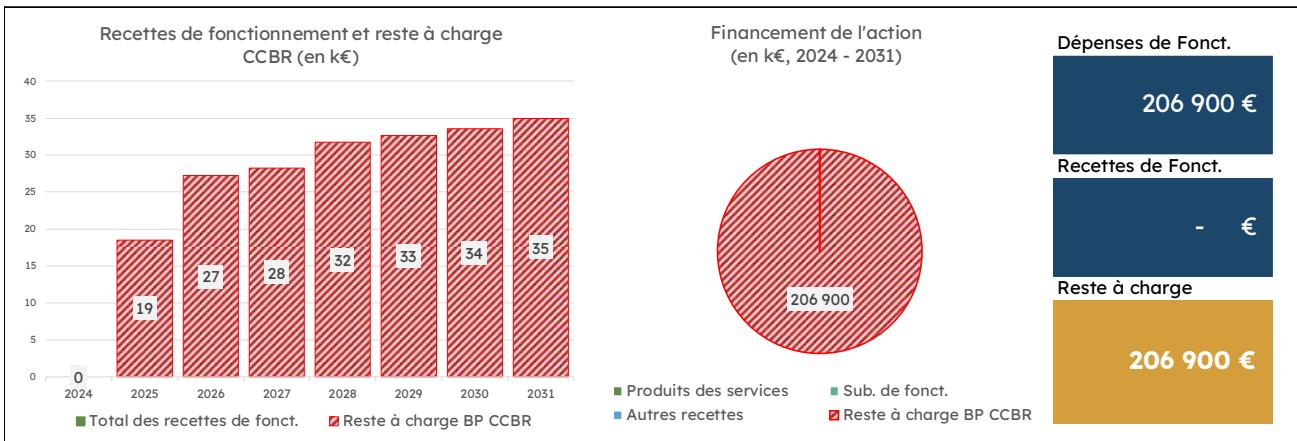
### Planification du projet dans le temps



### Déclinaison du projet sur les ressources de la collectivité (en investissement, fonctionnement, RH et fonctions support)

Dépenses de fonct.	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Charges à caractère général	- €	14 500 €	23 200 €	24 200 €	27 700 €	28 700 €	29 600 €	31 000 €
Masse salariale								Masse salariale déjà intégrée dans la poste d'Elisabeth Bouvier
Charges annexes		4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
<b>Total dép. de fonct.</b>	- €	18 500 €	27 200 €	28 200 €	31 700 €	32 700 €	33 600 €	35 000 €

Recettes de fonct.	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Produits des services								
Sub. de fonct.								
Autres recettes								
<b>Total des recettes de fonct.</b>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Reste à charge BP CCBR</b>	- €	18 500 €	27 200 €	28 200 €	31 700 €	32 700 €	33 600 €	35 000 €



Rapport d’Orientations Budgétaires 2025 de la Bretagne Romantique

FICHE ACTION 5	PLAN	Plan de Mobilité Simplifié (PMS)
	ACTION	Expérimentation et déploiement de la ligne régulière 1 (sans VM)
Contexte et objectifs		<p>La CCBR, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), a la possibilité de déployer des lignes de transport collectif sur son territoire. La demande d'expérimentation de transport en commun émane de grandes entreprises locales, qui souhaitent faciliter l'accès des salariés aux zones d'emploi telles que la ZA Moulin Madame à Combourg et la ZA du Vieux Chêne à Bonnemain. Ce service de transport permettrait d'améliorer l'accès depuis la gare de Combourg vers ces pôles d'activité. Les objectifs de ce projet sont de renforcer les connexions entre les zones d'emploi et les liaisons ferroviaires au sein de la CCBR et de développer l'offre de transport en commun à l'échelle du territoire. Cette solution contribue également à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire en regroupant les déplacements. En effet, les trajets domicile-travail par transport routier représentent le deuxième poste d'émissions de GES et le premier en consommation d'énergie.</p>
Descriptif du projet		<p>Mise en place d'une ligne régulière Gare de Combourg - Centre Combourg - ZA Moulin Madame - ZA Vieux Chêne - Centre de Bonnemain. <b>La pérennisation de la ligne dépendra de la confirmation du besoin à l'issue d'une phase d'expérimentation.</b></p> <p><b>Expérimentation :</b> 2 trajets aller/retour, du lundi au vendredi, avec comme public "cible" les actifs.</p> <p><b>Si pérennisation de la ligne :</b> 5 trajets aller-retours potentiels, du lundi au vendredi, tout public avec d'autres points d'arrêts potentiels (Combourg centre, Combourg cité scolaire, retour potentiel par Cuguen).</p>

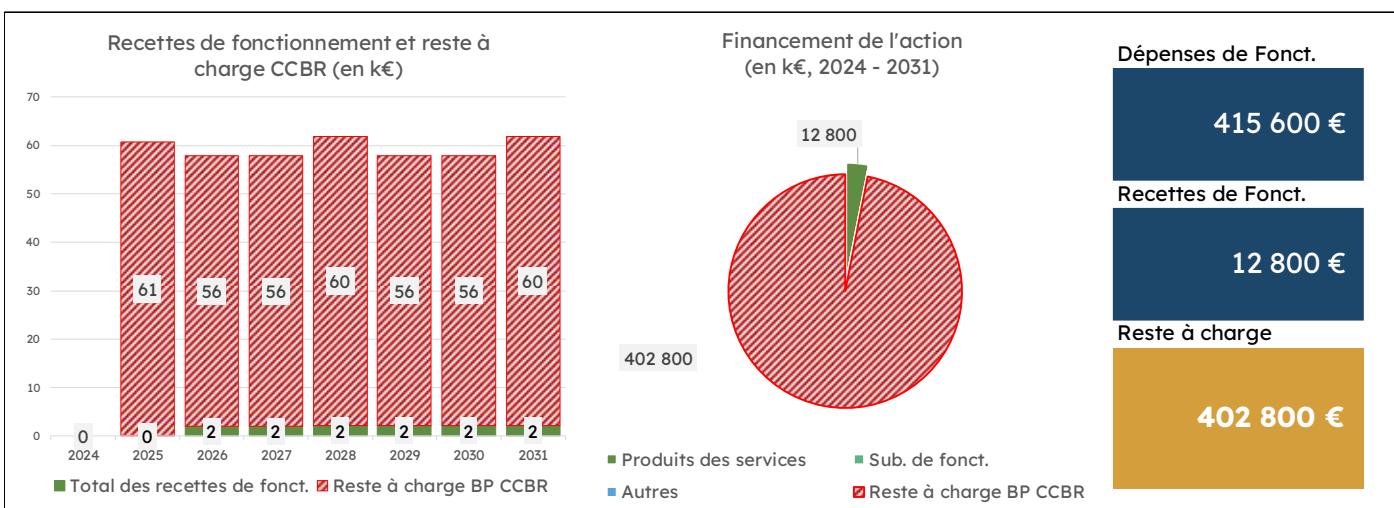
## **Planification du projet dans le temps**

Etapes	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Finalisat° études	█	█	█					
Expérimentation 1		█	█					
Mise en œuvre L1			█	█	█	█	█	█

#### **Déclinaison du projet sur les ressources de la collectivité (en investissement, fonctionnement, RH et fonctions support)**

Dépenses de fonct.	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Charges à caractère général	- €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Masse salariale		4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Charges annexes		6 800 €	3 800 €	3 800 €	7 800 €	3 800 €	3 800 €	7 800 €
<b>Total dép. de fonct.</b>	<b>- €</b>	<b>60 800 €</b>	<b>57 800 €</b>	<b>57 800 €</b>	<b>61 800 €</b>	<b>57 800 €</b>	<b>57 800 €</b>	<b>61 800 €</b>

<b>Recettes de fonct.</b>	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Produits des services	- €	- €	2 000 €	2 000 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €
Sub. de fonct.	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Autres	- €	- €						
<b>Total des recettes de fonct.</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>2 200 €</b>	<b>2 200 €</b>	<b>2 200 €</b>	<b>2 200 €</b>
<i>Reste à charge BP CCBR</i>	<i>- €</i>	<i>60 800 €</i>	<i>55 800 €</i>	<i>55 800 €</i>	<i>59 600 €</i>	<i>55 600 €</i>	<i>55 600 €</i>	<i>59 600 €</i>



Rapport d’Orientations Budgétaires 2025 de la Bretagne Romantique

FICHE ACTION 6	PLAN	Plan de Mobilité Simplifié (PMS)
	ACTION	Mise en service de lignes d'autostop organisé
Contexte et objectifs		<p>Le territoire dispose d'une infrastructure routière de qualité couvrant l'ensemble de la CCBR. Les axes principaux, très fréquentés pour les déplacements locaux et les trajets hors territoire, présentent un fort potentiel pour le développement du covoiturage. Ce dernier permet d'augmenter le nombre de passagers par véhicule, contribuant ainsi à réduire le nombre total de voitures sur la route, les émissions de GES et la consommation d'énergies.</p>
Descriptif du projet		<p>Les lignes de covoiturage organisées combinent les principes de l'autostop et des transports en commun. Des itinéraires et des arrêts dédiés sont aménagés avec une signalisation claire pour identifier facilement les covoitureurs sur les zones de prise en charge et de dépose, incluant des panneaux et, potentiellement, un système d'information en temps réel. Cela permet aux conducteurs d'être informés instantanément de la présence de covoitureurs en attente.</p> <p>Une étude menée en collaboration avec ECOV prévoit de <b>développer un réseau destiné à un large public, avec un projet de déploiement couvrant 10 communes et 15 arrêts potentiels</b>. Une fois l'infrastructure en place, les coûts d'exploitation pour les trois lignes resteront modérés.</p>

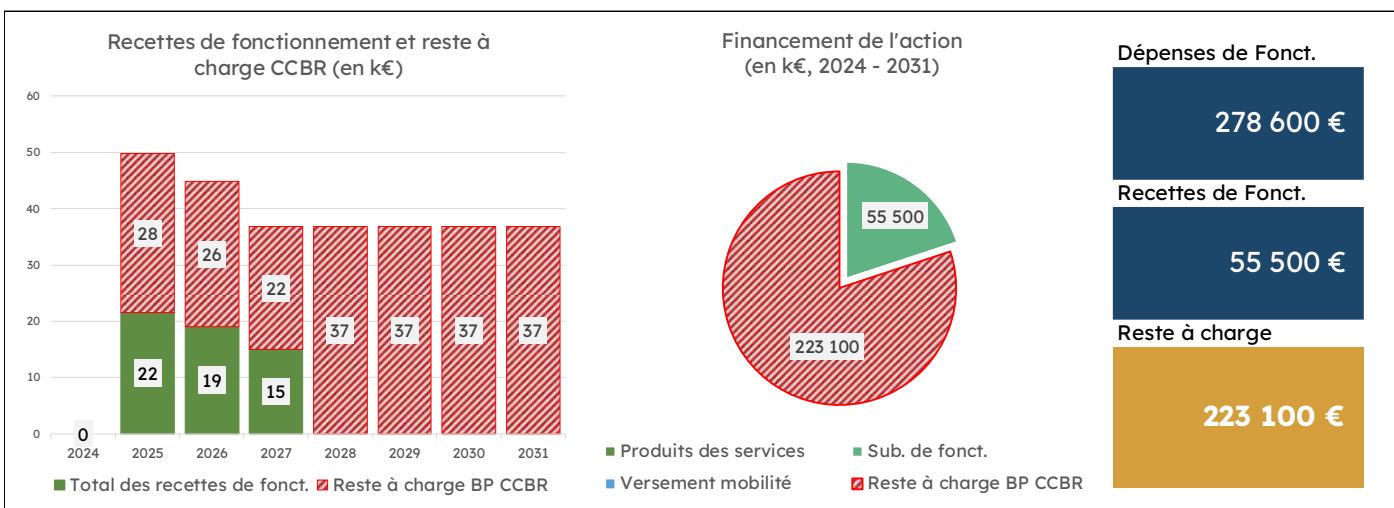
## Planification du projet dans le temps

Etapes	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Finalisat° études	█	█	█					
Etudes pré-op & Travaux		█	█					
Démarrage lignes			█	█	█	█	█	█

Déclinaison du projet sur les ressources de la collectivité (en investissement, fonctionnement, RH et fonctions support)

Dépenses de fonct.	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Charges à caractère général	- €	43 000 €	38 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Masse salariale	- €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Charges annexes		2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €
<b>Total dép. de fonct.</b>	- €	<b>49 800 €</b>	<b>44 800 €</b>	<b>36 800 €</b>				

<b>Recettes de fonct.</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>2031</b>
Produits des services	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Sub. de fonct.	- €	21 500 €	19 000 €	15 000 €	- €	- €	- €	- €
Versement mobilité	- €	- €						
<b>Total des recettes de fonct.</b>	<b>- €</b>	<b>21 500 €</b>	<b>19 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<i>Reste à charge BP CCBR</i>	<i>- €</i>	<i>28 300 €</i>	<i>25 800 €</i>	<i>21 800 €</i>	<i>36 800 €</i>	<i>36 800 €</i>	<i>36 800 €</i>	<i>36 800 €</i>



FICHE ACTION 7	PLAN	Plan de Mobilité Simplifié (PMS)						
	ACTION	Jalonnement cyclable entre les bourgs et vers les pôles de centralité						
<b>Contexte et objectifs</b>		Le schéma directeur cyclable de la CCBR, établi en 2019, prévoit plus de 270 km de routes balisées. Son déploiement est planifié sur une période de six ans. Cette signalisation, peu coûteuse, est réservée aux routes à très faible circulation (moins de 1000 véhicules par jour). Au-delà de ce seuil, des aménagements cyclables plus conséquents (acquisition de foncier, équipements de qualité) et sécurisés doivent être envisagés.						
<b>Objectifs :</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en valeur des itinéraires adaptés aux cyclistes</li> <li>- Fournir des indications de temps ou de distance</li> <li>- Sensibiliser les conducteurs motorisés à la présence potentielle de cyclistes sur leur parcours pour encourager une conduite plus prudente.</li> </ul>						
<b>Descriptif du projet</b>								
<p>Les hypothèses de jalonnement issues du Schéma cyclable de 2019 ont été révisées et ajustées en concertation avec les acteurs locaux lors de l'élaboration du Plan de Mobilité Scolaire (PMS). En phase opérationnelle, les tracés définitifs pourront être étudiés en interne (par le biais d'un stage dédié) et validés en collaboration avec les communes et autres acteurs concernés (tourisme, etc.). Le jalonnement comprendra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une signalétique directionnelle verticale à destination des cyclistes</li> <li>- Un marquage au sol indiquant la présence possible de cyclistes</li> <li>- Une signalétique verticale de type « police » signalant la présence potentielle de cyclistes</li> </ul>								
<b>Planification du projet dans le temps</b>								
<b>Etapes</b>	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Etudes de déploiement (stage								
Partenariat SPL								
Déploiement								
<b>Déclinaison du projet sur les ressources de la collectivité (en investissement, fonctionnement, RH et fonctions support)</b>								
<b>Dépenses de fonct.</b>	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Charges à caractère général	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Masse salariale	- €	3 200 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	- €
Charges annexes		800 €	4 800 €	4 800 €	4 800 €	4 800 €	4 800 €	800 €
<b>Total dép. de fonct.</b>	- €	4 000 €	6 800 €	6 800 €	6 800 €	6 800 €	6 800 €	800 €
<b>Recettes de fonct.</b>	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Produits des services	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Sub. de fonct.	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Autres	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total des recettes de fonct.</b>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Reste à charge BP CCBR</b>	- €	4 000 €	6 800 €	6 800 €	6 800 €	6 800 €	6 800 €	800 €
<b>Recettes de fonctionnement et reste à charge CCBR (en k€)</b>			<b>Financement de l'action (en k€, 2024 - 2031)</b>					
			<p>Action portée quasi-exclusivement en investissement. Reste à charge très mesuré en fonctionnement (principalement relatif au portage des investissements par les fonctions support de la CC)</p>					
<b>Total des recettes de fonct.</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Produits des services</li> <li>■ Sub. de fonct.</li> <li>■ Autres</li> <li>■ Reste à charge BP CCBR</li> </ul>					
<b>38 800 €</b>								
<b>Recettes de Fonct.</b>								
<b>- €</b>								
<b>Reste à charge</b>								
<b>38 800 €</b>								

FICHE ACTION 8	PLAN	Plan de Mobilité Simplifiée (PMS)
	ACTION	Développement des services vélo

<b>Contexte et objectifs</b>	Si les infrastructures cyclables constituent la base du « système vélo », les services complémentaires sont également cruciaux pour encourager la pratique. Ces services permettent notamment de tester avant d'acheter, de faciliter l'accès aux vélos à assistance électrique et de proposer des équipements adaptés à toutes les saisons. Le stationnement joue également un rôle essentiel pour prévenir les vols : un réseau dense de places de stationnement, situé à proximité des commerces et services, est indispensable pour intégrer le vélo dans le quotidien des habitants, quels que soient leurs motifs de déplacement.
	<b>Objectif :</b> - Rendre la pratique du vélo plus facile et attractive, pour tous types de trajets et tout au long de l'année.
<b>Descriptif du projet</b>	Trois mesures distinctes sont proposées ci-dessous pour soutenir le développement des services liés au vélo : <b>1. Aide à l'achat</b> : Augmenter le montant de l'aide actuelle et rehausser le plafond de ressources des bénéficiaires. Cette mesure solidaire deviendrait ainsi plus accessible et faciliterait l'achat de vélos de qualité. <b>2. Location longue durée de VAE (LLD)</b> : Bien que ce service nécessite un suivi quotidien par des agents, il reste plus économique que la location en libre-service. Une flotte de 20 vélos à assistance électrique (VAE), avec des périodes d'essai d'un mois, permet un taux de renouvellement élevé des usagers, augmentant ainsi les chances de conversion au vélo. Cet investissement initial est en partie amorti par les recettes générées par le service. <b>3. Stationnement vélo dans les communes</b> : Développer des infrastructures de stationnement pour vélos grâce à un fonds de concours destiné aux communes. Les projets soumis devront répondre à des critères qualitatifs et géographiques précis, définis dans un cahier des charges spécifique.

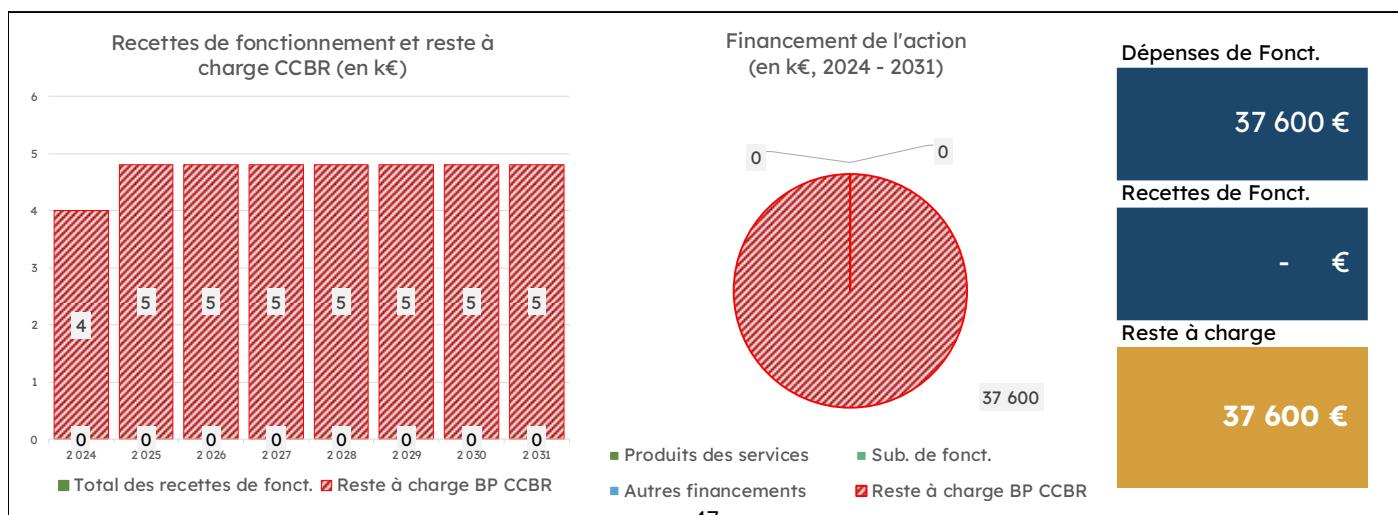
#### Planification du projet dans le temps

Etapes	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Aide à l'acquisition de vélos								
Aide renforcée à l'achat de vélo								
Stationnement vélo								
Achat Vélo pour service LLD								
Mise en œuvre du service LLD								

#### Déclinaison du projet sur les ressources de la collectivité (en investissement, fonctionnement, RH et fonctions support)

Dépenses de fonct.	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Charges à caractère général	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Masse salariale	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Charges annexes		800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €
<b>Total dép. de fonct.</b>	<b>4 000 €</b>	<b>4 800 €</b>						

Recettes de fonct.	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Produits des services	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Sub. de fonct.	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total des recettes de fonct.</b>	<b>- €</b>							
<b>Reste à charge BP CCBR</b>	<b>4 000 €</b>	<b>4 800 €</b>						



FICHE ACTION 9	PLAN	Plan de Mobilité Simplifié (PMS)																																										
	ACTION	Amélioration du service de transport à la demande (TAD)																																										
<b>Contexte et objectifs</b>		<p>Depuis près de 10 ans, la CCBR propose un service de navettes estivales, principalement destiné à répondre aux besoins des jeunes durant l'été. Il s'agit d'un transport à la demande (TAD), gratuit et accessible sur réservation. Tout au long de l'année, le TAD représente également une solution pour les habitants en situation de "précarité mobilité" (face à des budgets carburant élevés, des voitures vieillissantes, des distances croissantes ou l'absence d'alternative à la voiture) ainsi que pour le public dit "captif", n'ayant pas d'autre solution de transport.</p> <p><b>Objectif :</b> Adapter l'offre de mobilité aux besoins des populations en situation de précarité mobilité et assurer une couverture complète du territoire avec une solution de transport adaptée.</p>																																										
<b>Descriptif du projet</b>		<p>Le projet a pour objectif d'<b>améliorer progressivement le service de TAD existant, notamment en l'ouvrant toute l'année et en l'élargissant pour offrir une solution à un public plus large</b>, tout en garantissant une couverture complète du territoire. À ce stade, et avant une étude de faisabilité plus approfondie, les principales caractéristiques envisagées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un service disponible toute l'année</li> <li>- Accessible à tous</li> <li>- un service payant pour l'usager</li> <li>- Un arrêt minimum dans chaque commune du territoire, avec la possibilité d'un service porte-à-porte</li> <li>- Un déploiement progressif du service, en fonction de sa fréquentation, avec une phase d'expérimentation de deux ans.</li> </ul>																																										
<b>Planification du projet dans le temps</b>																																												
<b>Etapes</b>		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031																																			
Mise en place navettes est.		■																																										
Étude interne			■	■	■																																							
Expérimentation					■	■	■																																					
Préparation marché				■	■	■																																						
Lancement					■	■	■	■	■																																			
<b>Déclinaison du projet sur les ressources de la collectivité (en investissement, fonctionnement, RH et fonctions support)</b>																																												
<b>Dépenses de fonct.</b>		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031																																			
Charges à caractère général		4 865 €	15 000 €	30 000 €	30 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €																																			
Masse salariale		4 000 €	6 000 €	- €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €																																			
Charges annexes		2 400 €	3 200 €	7 200 €	6 800 €	2 800 €	2 800 €	6 800 €	2 800 €																																			
<b>Total dép. de fonct.</b>		<b>11 265 €</b>	<b>24 200 €</b>	<b>37 200 €</b>	<b>40 800 €</b>	<b>56 800 €</b>	<b>56 800 €</b>	<b>60 800 €</b>	<b>56 800 €</b>																																			
<b>Recettes de fonct.</b>		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031																																			
Produits des services		- €	- €	2 000 €	3 750 €	4 375 €	5 000 €	5 625 €	6 250 €																																			
Sub. de fonct.		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €																																			
Autres ressources		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €																																			
<b>Total des recettes de fonct.</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>3 750 €</b>	<b>4 375 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>5 625 €</b>	<b>6 250 €</b>																																			
<b>Reste à charge BP CCBR</b>		<b>11 265 €</b>	<b>24 200 €</b>	<b>35 200 €</b>	<b>37 050 €</b>	<b>52 425 €</b>	<b>51 800 €</b>	<b>55 175 €</b>	<b>50 550 €</b>																																			
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> <p><b>Recettes de fonctionnement et reste à charge CCBR (en k€)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Recettes de Fonctionnement (k€)</th> <th>Reste à charge BP CCBR (k€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2024</td><td>11</td><td>11</td></tr> <tr><td>2025</td><td>24</td><td>24</td></tr> <tr><td>2026</td><td>35</td><td>2</td></tr> <tr><td>2027</td><td>37</td><td>4</td></tr> <tr><td>2028</td><td>52</td><td>4</td></tr> <tr><td>2029</td><td>52</td><td>5</td></tr> <tr><td>2030</td><td>55</td><td>6</td></tr> <tr><td>2031</td><td>51</td><td>6</td></tr> </tbody> </table> </div> <div style="width: 45%;"> <p><b>Financement de l'action (en k€, 2024 - 2031)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Montant (k€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Produits des services</td><td>27 000</td></tr> <tr><td>Sub. de fonct.</td><td>3 176 65</td></tr> <tr><td>Autres ressources</td><td>344 665</td></tr> </tbody> </table> </div> </div>										Année	Recettes de Fonctionnement (k€)	Reste à charge BP CCBR (k€)	2024	11	11	2025	24	24	2026	35	2	2027	37	4	2028	52	4	2029	52	5	2030	55	6	2031	51	6	Catégorie	Montant (k€)	Produits des services	27 000	Sub. de fonct.	3 176 65	Autres ressources	344 665
Année	Recettes de Fonctionnement (k€)	Reste à charge BP CCBR (k€)																																										
2024	11	11																																										
2025	24	24																																										
2026	35	2																																										
2027	37	4																																										
2028	52	4																																										
2029	52	5																																										
2030	55	6																																										
2031	51	6																																										
Catégorie	Montant (k€)																																											
Produits des services	27 000																																											
Sub. de fonct.	3 176 65																																											
Autres ressources	344 665																																											
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 30%;"> <p><b>Dépenses de Fonct.</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Montant (k€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Produits des services</td><td>27 000</td></tr> <tr><td>Sub. de fonct.</td><td>3 176 65</td></tr> <tr><td>Autres ressources</td><td>344 665</td></tr> </tbody> </table> </div> <div style="width: 70%;"> <p><b>Reste à charge</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Montant (k€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Produits des services</td><td>27 000</td></tr> <tr><td>Sub. de fonct.</td><td>3 176 65</td></tr> <tr><td>Autres ressources</td><td>344 665</td></tr> </tbody> </table> </div> </div>										Catégorie	Montant (k€)	Produits des services	27 000	Sub. de fonct.	3 176 65	Autres ressources	344 665	Catégorie	Montant (k€)	Produits des services	27 000	Sub. de fonct.	3 176 65	Autres ressources	344 665																			
Catégorie	Montant (k€)																																											
Produits des services	27 000																																											
Sub. de fonct.	3 176 65																																											
Autres ressources	344 665																																											
Catégorie	Montant (k€)																																											
Produits des services	27 000																																											
Sub. de fonct.	3 176 65																																											
Autres ressources	344 665																																											

## Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 de la Bretagne Romantique

FICHE ACTION 10	PLAN	Plan Agricole et Alimentaire Territorial (PAAT)
	ACTION	Créer un catalogue d'aides à destination des agriculteurs
<b>Contexte et objectifs</b>		<p>Le diagnostic agricole du PAAT a révélé différents enjeux du maintien et du développement de l'activité agricole sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des exploitations agricoles (-23% en 10 ans)</li> <li>- Augmentation des surfaces moyennes par exploitation (+32% en 10 ans)</li> <li>- Renouvellement des générations d'agriculteurs (âge moyen des chefs d'exploitation + 2 ans en 10 ans)</li> <li>- Potentiel de développement important dans la transition agricole (CCBR : 17ème EPCI sur 18 en Ille et Vilaine en termes de part de la Surface Agricole Utile (SAU) en agriculture biologique dans la SAU totale)</li> </ul> <p><b>Objectif :</b> Promouvoir et soutenir une transition du secteur agricole en Bretagne Romantique, afin de <b>développer une agriculture à la fois économiquement viable et respectueuse de l'environnement et de la qualité de l'eau</b></p>
<b>Descriptif du projet</b>		<p><b>Mise en oeuvre de plusieurs actions à destination du tissu économique agricole local :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Catalogue présentant l'ensemble des aides possibles supraterritoriales selon les projets agricoles pour les agriculteurs</li> <li>- Rajout d'une catégorie "Agricultrices et Agriculteurs" au Trophées Audace</li> <li>- Plan de soutien financier à une politique agricole et alimentaire territoriale de la part de la CCBR :</li> <ul style="list-style-type: none"> <li>* l'installation agricole (création ou reprise) bonifié avec démarche vertueuse et appui à la transmission auprès des cédants.</li> </ul> </ul> <p>L'aide à l'installation pourrait s'accompagner d'un volet environnemental visant à encourager les pratiques durables, à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La conversion à l'agriculture biologique, avec un engagement de plusieurs années, potentiellement accompagné d'une exonération de taxe foncière.</li> <li>- La diversification des activités (transformation, développement des circuits courts, nouvelles filières...).</li> <li>- Le soutien à l'acquisition de matériel de commercialisation ou de communication pour renforcer les circuits courts et la vente directe.</li> </ul> <p>Le catalogue serait évolutif, avec un plafond d'aide maximal de 7 000 € et un groupe de travail en 2025 pour finaliser les critères sous forme de grille, couvrant à la fois l'aide de base et les aides complémentaires.</p>

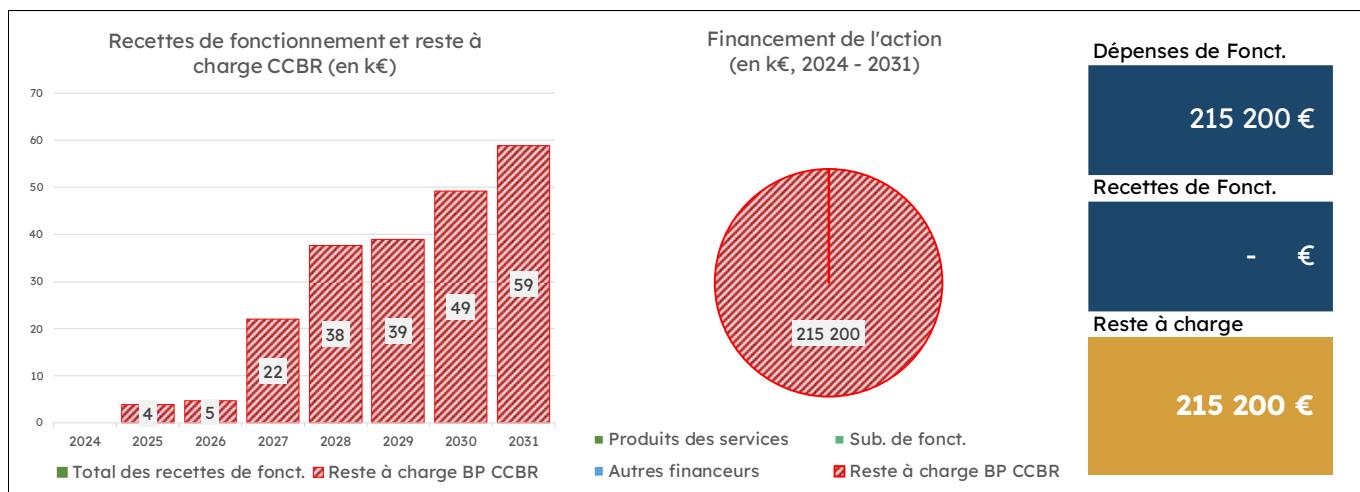
### Planification du projet dans le temps

Etapes	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Travail de capitalisation et d'instances de décision		■	■					
Recherche de fonds pour le plan de soutien		■	■	■				
Publication du catalogue				■	■	■	■	■
Animation du catalogue					■	■	■	■

### Déclinaison du projet sur les ressources de la collectivité (en investissement, fonctionnement, RH et fonctions support)

Dépenses de fonct.	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Charges à caractère général	- €	- €	- €	14 400 €	22 400 €	28 800 €	39 200 €	47 200 €
Masse salariale	- €	2 000 €	2 000 €	4 000 €	4 800 €	6 000 €	6 000 €	6 800 €
Charges annexes	- €	1 800 €	2 600 €	3 600 €	10 400 €	4 200 €	4 000 €	5 000 €
<b>Total dép. de fonct.</b>	- €	3 800 €	4 600 €	22 000 €	37 600 €	39 000 €	49 200 €	59 000 €

Recettes de fonct.	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Produits des services	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Sub. de fonct.	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Autres financeurs	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total des recettes de fonct.</b>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Reste à charge BP CCBR</b>	- €	3 800 €	4 600 €	22 000 €	37 600 €	39 000 €	49 200 €	59 000 €



## Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 de la Bretagne Romantique

FICHE ACTION 11	PLAN	Plan Agricole et Alimentaire Territorial (PAAT)																																																																																																				
	ACTION	Péréniser l'animation du PAAT																																																																																																				
<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Le diagnostic agricole du PAAT a révélé différents enjeux sur le système agricole et alimentaire du territoire, de l'engouement de la part des professionnels et des habitants sur le territoire, la pertinence de la communauté de communes de mener ce projet et la légitimité de le faire. Différentes actions ont été sélectionnées afin de poursuivre sur le long terme ces différents axes.</p> <p><b>Objectif :</b> Poursuivre les actions engagées du PAAT afin de répondre aux différents objectifs et également partager une vision commune de l'alimentation de proximité en fédérant l'ensemble des acteurs du territoire</p>																																																																																																					
<b>Descriptif du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation des différentes instances mises en place : commission PAAT, COTECH...</li> <li>- Valorisation des métiers du monde agricole auprès de la nouvelle génération lors du forum jeunesse organisé par le SIJ</li> <li>- Renforcement de l'interconnaissance et des relations commerciales entre fournisseurs et acheteurs locaux, via des rencontres d'affaires</li> <li>- Annuaire des producteurs, mutualisé avec Dinan Agglomération et la CC Côte d'Emeraude, à destination de la restauration scolaire</li> <li>- Réflexion sur la mise en place d'une sécurité sociale alimentaire garantissant une alimentation locale et de qualité pour tous et toutes</li> <li>- Valorisation de la production alimentaire locale lors des événements organisés par la CCBR</li> <li>- Mise en place d'atelier sensibilisation grand public type ciné-débats, stand "le yaourt à la fraise"...</li> <li>- Mise en place d'une feuille A5 insérée dans le magazine communautaire --&gt; "les bonnes pratiques du PAAT" (titre à trouver).</li> </ul> <p>Differents sujets pourraient y être abordés : un calendrier de saisonnalité, présentation d'une famille zéro déchets, des portraits d'agriculteur.trice.s et de cuisinier.ière.s, des conseils jardinage, des conseils compost, les recettes végétariennes de saison, des vu et lu ailleurs, les marques et labels, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation du cadre stratégique avec élus</li> </ul>																																																																																																					
<b>Planification du projet dans le temps</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Etapes</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th><th>2030</th><th>2031</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Instance de gouvernance</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Forum jeunesse</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Rencontres d'affaires</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Annuaire de producteurs</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Réflexion sur SSA</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Livret communautaire</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Atelier sensibilisation type ci</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>			Etapes	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Instance de gouvernance									Forum jeunesse									Rencontres d'affaires									Annuaire de producteurs									Réflexion sur SSA									Livret communautaire									Atelier sensibilisation type ci																																			
Etapes	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031																																																																																														
Instance de gouvernance																																																																																																						
Forum jeunesse																																																																																																						
Rencontres d'affaires																																																																																																						
Annuaire de producteurs																																																																																																						
Réflexion sur SSA																																																																																																						
Livret communautaire																																																																																																						
Atelier sensibilisation type ci																																																																																																						
<b>Déclinaison du projet sur les ressources de la collectivité (en investissement, fonctionnement, RH et fonctions support)</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Dépenses de fonct.</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th><th>2030</th><th>2031</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Charges à caractère général</td><td>- €</td><td>3 800 €</td><td>4 400 €</td><td>5 000 €</td><td>5 200 €</td><td>5 200 €</td><td>6 000 €</td><td>6 100 €</td></tr> <tr> <td>    Masse salariale</td><td>- €</td><td>16 000 €</td></tr> <tr> <td>    Charges annexes</td><td>- €</td><td>7 240 €</td><td>9 540 €</td><td>9 540 €</td><td>9 740 €</td><td>9 740 €</td><td>9 740 €</td><td>9 740 €</td></tr> <tr> <td><b>Total dép. de fonct.</b></td><td>- €</td><td><b>27 040 €</b></td><td><b>29 940 €</b></td><td><b>30 540 €</b></td><td><b>30 940 €</b></td><td><b>30 940 €</b></td><td><b>31 740 €</b></td><td><b>31 840 €</b></td></tr> <tr> <td> <b>Recettes de fonct.</b></td><td> 2024</td><td> 2025</td><td> 2026</td><td> 2027</td><td> 2028</td><td> 2029</td><td> 2030</td><td> 2031</td></tr> <tr> <td>Produits des services</td><td>- €</td><td>- €</td><td>- €</td><td>- €</td><td>- €</td><td>- €</td><td>- €</td><td>- €</td></tr> <tr> <td>Sub. de fonct.</td><td>- €</td><td>- €</td><td>- €</td><td>- €</td><td>- €</td><td>- €</td><td>- €</td><td>- €</td></tr> <tr> <td>Versement mobilité</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td><b>Total des recettes de fonct.</b></td><td>- €</td><td>- €</td><td>- €</td><td>- €</td><td>- €</td><td>- €</td><td>- €</td><td>- €</td></tr> <tr> <td><b>Reste à charge BP CCBR</b></td><td>- €</td><td><b>27 040 €</b></td><td><b>29 940 €</b></td><td><b>30 540 €</b></td><td><b>30 940 €</b></td><td><b>30 940 €</b></td><td><b>31 740 €</b></td><td><b>31 840 €</b></td></tr> </tbody> </table>			Dépenses de fonct.	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Charges à caractère général	- €	3 800 €	4 400 €	5 000 €	5 200 €	5 200 €	6 000 €	6 100 €	Masse salariale	- €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	Charges annexes	- €	7 240 €	9 540 €	9 540 €	9 740 €	9 740 €	9 740 €	9 740 €	<b>Total dép. de fonct.</b>	- €	<b>27 040 €</b>	<b>29 940 €</b>	<b>30 540 €</b>	<b>30 940 €</b>	<b>30 940 €</b>	<b>31 740 €</b>	<b>31 840 €</b>	 <b>Recettes de fonct.</b>	 2024	 2025	 2026	 2027	 2028	 2029	 2030	 2031	Produits des services	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	Sub. de fonct.	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	Versement mobilité									<b>Total des recettes de fonct.</b>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	<b>Reste à charge BP CCBR</b>	- €	<b>27 040 €</b>	<b>29 940 €</b>	<b>30 540 €</b>	<b>30 940 €</b>	<b>30 940 €</b>	<b>31 740 €</b>	<b>31 840 €</b>
Dépenses de fonct.	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031																																																																																														
Charges à caractère général	- €	3 800 €	4 400 €	5 000 €	5 200 €	5 200 €	6 000 €	6 100 €																																																																																														
Masse salariale	- €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €																																																																																														
Charges annexes	- €	7 240 €	9 540 €	9 540 €	9 740 €	9 740 €	9 740 €	9 740 €																																																																																														
<b>Total dép. de fonct.</b>	- €	<b>27 040 €</b>	<b>29 940 €</b>	<b>30 540 €</b>	<b>30 940 €</b>	<b>30 940 €</b>	<b>31 740 €</b>	<b>31 840 €</b>																																																																																														
 <b>Recettes de fonct.</b>	 2024	 2025	 2026	 2027	 2028	 2029	 2030	 2031																																																																																														
Produits des services	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €																																																																																														
Sub. de fonct.	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €																																																																																														
Versement mobilité																																																																																																						
<b>Total des recettes de fonct.</b>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €																																																																																														
<b>Reste à charge BP CCBR</b>	- €	<b>27 040 €</b>	<b>29 940 €</b>	<b>30 540 €</b>	<b>30 940 €</b>	<b>30 940 €</b>	<b>31 740 €</b>	<b>31 840 €</b>																																																																																														
<p>Recettes de fonctionnement et reste à charge CCBR (en k€)</p> <table border="1" style="margin-top: 10px; width: 100%;"> <tr> <td>2024</td><td>27</td> <td>31 840</td> </tr> <tr> <td>2025</td><td>30</td> <td>31 840</td> </tr> <tr> <td>2026</td><td>31</td> <td>31 840</td> </tr> <tr> <td>2027</td><td>31</td> <td>31 840</td> </tr> <tr> <td>2028</td><td>31</td> <td>31 840</td> </tr> <tr> <td>2029</td><td>31</td> <td>31 840</td> </tr> <tr> <td>2030</td><td>32</td> <td>31 840</td> </tr> <tr> <td>2031</td><td>32</td> <td>31 840</td> </tr> </table>			2024	27	31 840	2025	30	31 840	2026	31	31 840	2027	31	31 840	2028	31	31 840	2029	31	31 840	2030	32	31 840	2031	32	31 840																																																																												
2024	27	31 840																																																																																																				
2025	30	31 840																																																																																																				
2026	31	31 840																																																																																																				
2027	31	31 840																																																																																																				
2028	31	31 840																																																																																																				
2029	31	31 840																																																																																																				
2030	32	31 840																																																																																																				
2031	32	31 840																																																																																																				
<p>Financement de l'action (en k€, 2024 - 2031)</p> <table border="1" style="margin-top: 10px; width: 100%;"> <tr> <td>Produits des services</td> <td>212 980 €</td> </tr> <tr> <td>Sub. de fonct.</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Versement mobilité</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Reste à charge BP CCBR</b></td> <td><b>212 980 €</b></td> </tr> </table>			Produits des services	212 980 €	Sub. de fonct.	- €	Versement mobilité		<b>Reste à charge BP CCBR</b>	<b>212 980 €</b>																																																																																												
Produits des services	212 980 €																																																																																																					
Sub. de fonct.	- €																																																																																																					
Versement mobilité																																																																																																						
<b>Reste à charge BP CCBR</b>	<b>212 980 €</b>																																																																																																					
<p>Dépenses de Fonct.</p> <table border="1" style="margin-top: 10px; width: 100%;"> <tr> <td>Total des dépenses de fonct.</td> <td>212 980 €</td> </tr> <tr> <td>Produits des services</td> <td>212 980 €</td> </tr> <tr> <td>Sub. de fonct.</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Versement mobilité</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Reste à charge</b></td> <td><b>212 980 €</b></td> </tr> </table>			Total des dépenses de fonct.	212 980 €	Produits des services	212 980 €	Sub. de fonct.	- €	Versement mobilité		<b>Reste à charge</b>	<b>212 980 €</b>																																																																																										
Total des dépenses de fonct.	212 980 €																																																																																																					
Produits des services	212 980 €																																																																																																					
Sub. de fonct.	- €																																																																																																					
Versement mobilité																																																																																																						
<b>Reste à charge</b>	<b>212 980 €</b>																																																																																																					

Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 de la Bretagne Romantique

FICHE ACTION 12	PLAN	Autres
	ACTION	Enveloppe allouée aux actions relatives à la petite enfance
Contexte et objectifs		<p>La feuille de route politique votée en 2022 fait état de la volonté de la communauté d'accompagner la petite enfance, l'enfance et la jeunesse. Aujourd'hui, l'intervention de la CC en matière de petite enfance reste limitée à l'animation via le Relais Petite Enfance.</p> <p>Au regard des enjeux qui entourent cette compétence (à partir de 2025, le bloc communal est placé comme "autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant"), et du développement du "Service Public de la Petite Enfance", il est envisagé de réaliser une étude sur les besoins du territoire en matière de Petite-Enfance, de manière à anticiper les enjeux pour le territoire et garantir son attractivité.</p>
Descriptif du projet		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une étude sur l'année 2025, qui s'appuierait sur un AMO, afin d'identifier les besoins du territoire et de proposer des modalités d'intervention adaptées (le cas échéant), en lien avec la CAF et les partenaires en matière de petite enfance.</li> </ul>

Planification du projet dans le temps

Etapes	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Passation d'un marché AMO		■						
Etude petite enfance		■ ■ ■						

Déclinaison du projet sur les ressources de la collectivité (en investissement, fonctionnement, RH et fonctions support)

Dépenses de fonct.	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Charges à caractère général	- €	50 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Masse salariale	- €	400 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Charges annexes	- €	2 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total dép. de fonct.</b>	- €	52 400 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Recettes de fonct.	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Produits des services	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Sub. de fonct.	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Autres								
<b>Total des recettes de fonct.</b>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Reste à charge BP CCBR</b>	- €	52 400 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

